

LE DEVOIR

Vol. C N° 246

LE VENDREDI 30 OCTOBRE 2009

1,10\$ + TAXES = 1,25\$

Québec resserre son processus d'appel d'offres

Un contrat pourrait être résilié si une entreprise contrevenait à une loi

KATHLEEN LÉVESQUE

Les effluves de collusion et de corruption qui flottent partout au Québec forcent le gouvernement à resserre le processus d'appel d'offres des contrats des organismes publics, a appris *Le Devoir*.

Depuis la semaine dernière, une nouvelle politique est entrée en vigueur, établissant des lignes de conduite à suivre lorsque les ministères et les organismes publics accordent des contrats, notamment de services professionnels et de travaux de construction. Cette politique de gestion contractuelle adoptée par le Conseil du trésor le 20 octobre vise à «contrer la collusion et la malversation».

La multiplication des révélations dans les médias a soulevé un sérieux doute dans l'ensemble de la population quant aux façons de faire dans le monde municipal, mais aussi en plein cœur de l'appareil gouvernemental. Les allégations de favoritisme, de proximité entre les politiciens et l'industrie de la construction ainsi qu'avec le vaste monde des services professionnels dont les ingénieurs, les avocats, les architectes et les comptables secouent le gouvernement. Après avoir annoncé la mise en place d'une escouade policière (opération Marteau) spéciale concernant l'industrie de la construction, Québec tente maintenant de stopper le problème dans ses propres rangs.

Hier, la présidente du Conseil du trésor a refusé d'expliquer l'initiative de revoir le processus d'appel d'offres alors que la tourmente perdure sur la place publique. Monique Gagnon-Tremblay

VOIR PAGE A 10: APPEL D'OFFRES

ÉCONOMIE ET GES

Un plan inacceptable qui divise le Canada, clame Jim Prentice

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le ministre canadien de l'Environnement, Jim Prentice, estime que le rapport sur les scénarios de réduction des émissions canadiennes de gaz à effet de serre (GES) contenu dans l'étude commandée par la Fondation Suzuki et l'Institut Pembina à la firme d'économiste MK Jaccard est «irresponsable parce qu'il propose des impacts économiques à la baisse» pour les provinces de l'Ouest.

En entrevue au *Devoir* hier, le ministre Prentice a déclaré que le plan de réduction proposé dans cette étude pour réduire les émissions canadiennes de

VOIR PAGE A 10: PRENTICE

MONTREAL 2009

La position du *Devoir*

Page A 8

INDEX

Annonces.....	B 6	Monde.....	B 9
Avis publics..	B 4	Mots croisés..	B 7
Cinéma.....	B 3	Nature.....	B 8
Décès.....	B 6	Resto.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Sudoku.....	B 8
Idées.....	A 9	Télévision.....	B 2
Météo.....	B 7	Week-end.....	B 1



Une nouvelle porte vers les États-Unis

L'achat d'Énergie NB par Hydro-Québec réjouit patrons et écologistes

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

GÉRARD BÉRUBÉ

Dans une transaction qualifiée d'historique, Hydro-Québec mettra la main sur les principaux éléments d'actif d'Énergie NB, pour devenir le fournisseur d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick à un tarif gelé pendant cinq ans. Hydro met l'accent sur les dimensions financière et environnementale de l'opération. Mais parlant d'une acquisition géostratégique, la société d'État québécoise ne se réjouit pas moins d'obtenir de précieux points d'interconnexion et droits de transport vers les marchés du Maine et de la Nouvelle-Angleterre.

«La géographie est au cœur de la transaction», a résumé Thierry Vandal, p.-d.g. d'Hydro-Québec, dans une entrevue au *Devoir*. Les éléments d'actif achetés d'Énergie NB comprennent de pré-

cieux droits de transport vers les États-Unis. «Pour nous, c'est une extension naturelle de nos marchés. Le réseau est complémentaire et nous offre l'interconnexion vers la Nouvelle-Angleterre et le Maine.»

Thierry Vandal a insisté sur l'extension du réseau québécois, sur un accès plus important au marché de la Nouvelle-Angleterre pour écouler l'excédent des besoins. Ce que ne cesse de dénoncer le gouvernement de Terre-Neuve, qui craint ainsi de se voir couper l'accès aux États-Unis. «Terre-Neuve s'en remet sans cesse à de vieux contentieux. Ils veulent être subventionnés par Ottawa, ne pas payer. Or ce blocage

n'existe pas. Ce sont des actifs réglementés. Le réseau va rester ouvert, comme il l'est au Québec», a répliqué M. Vandal, qui a rappelé l'entente conclue en avril dernier permettant à Terre-Neuve de vendre directement aux Américains en passant par les lignes de transmission d'Hydro. «La tarte est assez grande pour tout le monde», a renchéri Jean Charest.

La transaction annoncée hier par les premiers ministres Jean Charest et Shawn Graham se veut l'aboutissement d'échanges entre les deux provinces amorcés au début de 2009 à l'initiative du

Les 4,75 milliards que versera Hydro à Énergie NB représentent 40% de la dette du Nouveau-Brunswick

VOIR PAGE A 10: HYDRO

SOS pâté chinois: passé recherché

Sur la piste du Chinois en question



En 2007, après que le *Devoir* eut élevé le pâté chinois au rang de plat national du Québec, Jean-Pierre Lemasson, sociologue au département d'études urbaines et touristiques à l'UQAM, a sauté sur le dossier. Il a dépoussiéré chacune des couches de son histoire dans l'espoir d'en trouver l'origine. Un livre plus tard, le mystère reste entier.

ÉMILIE FOLIE-BOIVIN

«Je n'obtiens jamais le Nobel parce que le chercheur que je suis a lamentablement échoué à trouver l'origine du pâté chinois», avoue Jean-Pierre Lemasson, auteur du livre *Le Mystère insondable du pâté chinois*. Il ne baisse toutefois pas les bras.

Conçu comme une intrigue policière, le livre décortique chaque mythe lié à sa supposée généalogie. La thèse des travailleurs chinois des chemins de fer canadiens, aussi rassurante soit-elle, est rejetée du revers de la cuillère, tout comme celle selon laquelle il aurait été créé par des ouvriers francophones dans la ville de China, dans l'État du Maine.

Des traces de sa conception se figurent dans un

PEDRO RUIZ LE DEVOIR VOIR PAGE A 10: PÂTÉ

À LA FOLIE

Manger avec les yeux du cœur

Le plaisir, coupable ou non, du *junk food*

Page B 10

ACTUALITÉS

Panser les plaies,
rebâtir la solidarité et la fierté

Montréal-Nord, le mal-aimé, l'incompris. Peu d'arrondissements ont fait couler autant d'encre cette année, avec en bruit de fond l'affaire Villanueva, des allégations persistantes de profilage racial et un réel problème de gangs de rue.

BRIAN MYLES

Montréal-Nord? «C'est le Bronx», a dit l'enquêteur de la Sûreté du Québec (SQ) Bruno Duchesne cette semaine, lors de son témoignage à l'enquête du coroner sur la mort de Fredy Villanueva.

Bronx, ghetto, terrain fertile pour les gangs de rue. Si Montréal-Nord était une personne morale, la poursuite en diffamation qu'elle pourrait tenter lui rapporterait assez d'argent pour se payer tous ses rêves: des parcs plus verts jusqu'au métro, sans oublier du logement abordable pour les familles.

La publicité négative entourant cet arrondissement a quand même entraîné des retombées positives. Montréal-Nord fait l'objet d'une surenchère dans la joute électorale, un phénomène qui est aussi attribuable au départ à la retraite du maire Marcel Parent (Union Montréal).

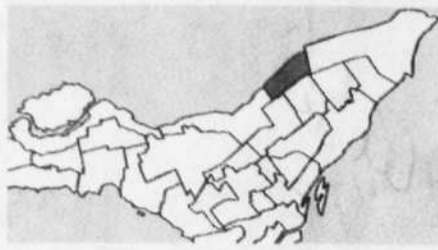
Les principaux partis ont attiré des candidats connus et aimés dans leur quartier en raison de leur implication sociale. Union Montréal mise sur Gilles Deguire à la mairie. Aux postes de conseillers, le parti du maire Tremblay présente notamment Chantal Rossi, commissaire scolaire et fille de l'ancien député fédéral Carlo Rossi, et Monica Ricourt, une ex-attachée politique

Montréal-Nord

Population: 141 663

Revenu moyen: 18 140 \$

Études universitaires: 22 %

ÉLECTIONS
MUNICIPALESGilles
Deguire
Union
MontréalDaniel
Renaud
Vision
MontréalRonald
Boisrond
Projet
Montréal

de la députée provinciale du coin, Line Beauchamp.

La «connexion» Beauchamp est très forte chez Union Montréal. Le candidat à la mairie, M. Deguire, dirigeait le bureau de circonscription de la ministre Beauchamp depuis dix ans. Rejoint du Service de police de Montréal (SPVM), il a passé 28 ans de sa carrière dans la police communautaire à s'impliquer auprès des jeunes et des aînés.

Résidant du quartier depuis les années 1970, il se dit «vraiment attristé» par la mauvaise réputation accolée à Montréal-

Nord. S'il est élu, il a l'intention de rebâtir les ponts entre les jeunes et les aînés (deux blocs très importants de citoyens dans l'arrondissement). Des activités et des aires de jeu pour les jeunes. Et l'assurance que les plus vieux pourront vivre en sécurité. «Je veux tendre la main aux gens. Ensemble, nous allons bâtir un Montréal-Nord de qualité», dit-il.

À l'instar de M. Deguire, le candidat à la mairie de Montréal-Nord pour Vision Montréal, Daniel Renaud, est animé d'un grand sentiment d'appartenance

et de fierté pour ce quartier, qu'il habite depuis 40 ans. Ancien journaliste et actuel vice-président de la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, M. Renaud (le beau-frère de Denis Coderre) est entouré entre autres de l'avocat Roland Carrier, militant de longue date de Vision Montréal, Guerline Rigaud, fondatrice d'un centre d'alphabétisation (Sam X) et de Brunilda Reyes, directrice générale des Fourchettes de l'espoir. Mme Reyes fut l'une des principales voix qui ont crié leur indignation au lendemain de la mort de Fredy Villanueva, le 9 août 2008.

Dans le nord-est de l'arrondissement, théâtre de l'émeute d'août 2008, 40 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté. C'est deux fois plus que la moyenne montréalaise. Cette pauvreté matérielle s'accompagne d'une pauvreté sociale. Selon le Mouvement solidarité Montréal-Nord, il existe un «mur psychologique» entre le nord-est et le reste du quartier qui a volé en morceaux lors de l'émeute, pour révéler deux solitudes.

M. Renaud veut refaire l'unité de Montréal-Nord. «On a dit très clairement: Montréal-Nord doit être fier, sécuritaire, solidaire et vert. Les préoccupations des gens sont terre-à-terre: ils veulent être heureux et avoir des services», a-t-il dit.

Enfin, deux autres candidats briguent la mairie: Michelle Allaire, du Renouveau municipal de Montréal, et Ronald Boisrond, de Projet Montréal. Ex-attaché politique du député provincial libéral Emmanuel Dubourg, M. Boisrond est l'auteur du film *La Couleur du temps*, documentaire précurseur des émeutes. Il est à l'origine d'un rapprochement important entre les jeunes et la police dans le quartier.

Le Devoir

Invitations dans les loges
de firmes de génie-conseil au Centre BellBergeron interdirait
les relations ambiguësLouise Harel est plus encline
à se fier au jugement des élus

ALEC CASTONGUAY

Les candidats à la mairie Louise Harel et Richard Bergeron estiment que Gerald Tremblay n'a rien fait pendant son règne pour empêcher la promiscuité entre les élus du comité exécutif et les firmes de génie-conseil. M. Bergeron, de Projet Montréal, est toutefois le seul à promettre de bannir la fréquentation des loges privées du Centre Bell s'il prend le pouvoir.

Hier, *Le Devoir* révélait que les plus influents membres du comité exécutif de la Ville de Montréal ont passé plusieurs soirées dans des loges du Centre Bell appartenant à des firmes de génie-conseil qui brassent de grosses affaires avec la Ville.

Ces politiciens montréalais ont fréquenté les loges de plusieurs entreprises de génie-conseil, notamment Tecsub, CIMA+, Groupe SM, Dessau et SNC-Lavalin. Elles se retrouvent parmi la courte liste des firmes dont les services sont le plus souvent retenus depuis quatre ans. Tous les élus ont affirmé ne pas avoir été influencés dans l'octroi des contrats par ces soirées.

Pour Richard Bergeron, cette pratique montre un «manque d'instinct politique flagrant» de la part des membres du comité exécutif. «Les élus n'ont pas d'affaire dans les loges des entreprises qui obtiennent de gros contrats de la Ville. Ce genre d'avantage devrait être systématiquement refusé», a-t-il dit hier, ajoutant: «Projet Montréal ne permettrait pas aux membres de l'exécutif d'aller dans les loges des firmes privées.»

Louise Harel, de Vision Mont-

réal, ne fait pas cette promesse. Elle estime que la mise en place d'un code d'éthique en septembre dernier, qui force les élus à dévoiler ce type d'avantage, va faire baisser le nombre de ces soirées. «Ce qui est pernicieux dans ce cas-ci, c'est le nombre d'événements où il y a eu promiscuité», dit-elle.

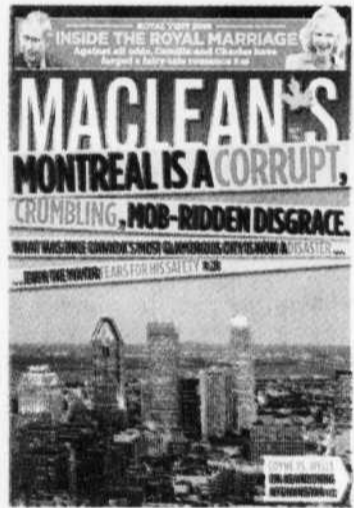
Concentration des contrats

Louise Harel et Richard Bergeron ont également dénoncé avec vigueur la trop grande concentration de contrats octroyés à certaines firmes d'experts-conseils. Hier, *Le Devoir* révélait que 73 % des contrats accordés à des firmes de génie-conseil à Montréal reviennent à 10 firmes, qui se sont partagé un pactole de près de 100 millions de dollars depuis quatre ans.

Les services professionnels, et en particulier le génie-conseil, sont devenus un rouage de l'appareil municipal montréalais. Les firmes mènent de très nombreux dossiers au nom de la Ville, ce que déplorent Louise Harel et Richard Bergeron.

«C'est énorme, cette concentration», dit Mme Harel. Il n'y a pour ainsi dire plus de concurrence. Il faut vraiment une commission d'enquête publique pour faire toute la lumière.

Richard Bergeron affirme que les firmes vont même jusqu'à définir les besoins à la place de la Ville. «Ça n'a plus de sens», dit-il. Gerald Tremblay a soutenu hier que la perte d'expertise en génie à la Ville date de plusieurs années et que son administration n'a pas le choix de faire appel au privé pour remettre en état les infrastructures.



Montréal vue d'ailleurs: déshonorée, corrompue, désastreuse

STÉPHANE
BAILLARGEON

Ce qui arrive à Las Vegas reste à Las Vegas. Ce qui arrive à Montréal, cet autre «Sin City» du continent, fait vite le tour du pays. Les «affaires» de la Ville alimentent les médias canadiens, qui ne se privent pas de surenchérir dans leurs titres et leurs commentaires.

«Montreal is a disaster», titre le dernier numéro du magazine *Maclean's*, arrivé hier en

kiosques. L'article du directeur du bureau montréalais de la publication canadienne met en parallèle la corruption des mœurs politiques, l'état lamentable des infrastructures municipales, la dette importante de la Ville, l'exode des citoyens vers les banlieues et celui des sièges sociaux vers les autres métropoles du pays. Un désastre, quoi.

La veille, le *Globe and Mail* décrivait la métropole québécoise comme la «Palme du Canada» et écrivait que «la ré-

putation de Montréal comme ville la plus pourrie du continent renaît» avec les révélations concernant les troublantes affaires de corruption. Du reste du Canada, de Duplessis au scandale des commandites, les mœurs politiques québécoises ont souvent été perçues en odeurs nauséabondes.

Le *Monde*, de Paris, reprenait cette semaine le rapprochement avec la ville italienne asphyxiée par sa mafia. L'article de la correspondante rappelait

que la particularité de Montréal réside dans l'éclaboussement du parti du maire sortant comme de celui de l'opposition.

Les articles traitant de la vieille ville canadienne aux mœurs corrompues se retrouvent jusque dans les journaux d'Edmonton et de Vancouver et suscitent parfois des commentaires plus ou moins étonnants. Un internaute a souhaité que le fédéral vole au secours des Montréalais pour monter la grandeur d'âme de ce pays aux vilains séparatistes québécois.

Dans le *Globe*, un Montréalais a expliqué que, même si la ville paraît dépravée, tombe en ruine et manque de «classe mondiale», contrairement à Toronto, elle demeure d'une impressionnante vitalité culturelle et universitaire, dans les deux langues officielles. «Elle a du cœur, une âme, un goût particulier, dit l'internaute résigné. Évidemment qu'elle a beaucoup de problèmes, mais j'aime Montréal...»

Le Devoir



Le savoir fait grandir

16 établissements universitaires.
50 activités gratuites. Tant à découvrir.
Visitez-nous en ligne.les
journées
du
savoir.caDu 4 au 7
novembreCREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

L'exception québécoise



CHRISTIAN RIOUX

En février 2008, alors qu'il était chef de l'opposition, Mario Dumont avait fait escale à Paris avant de s'envoler pour Barcelone. C'était l'époque où il s'était mis dans la tête de prêcher le modèle catalan au Québec. Cette étrange idée lui avait probablement été soufflée par le brillant universitaire Guy Laforest, qui s'était lui aussi entiché de la Catalogne. Ceux qui connaissent cette région autonome du nord-est de l'Espagne savent pourtant que, depuis trois décennies, c'est plutôt la Catalogne qui s'est inspirée du Québec dans ses lois linguistiques ou pour le doublage des films.

Sans qu'on ait jamais vraiment compris pourquoi, Mario Dumont rêvait de renverser l'équation. Sur un ton espiègle, je l'avoue, j'avais donc posé la question suivante: «Si la Catalogne représente un exemple pour le Québec, quand proposez-vous l'application de la loi 101 au cégep? Chacun sait qu'en Catalogne, l'enseignement est en catalan de la maternelle à l'université.»

Mesurant soudainement le terrain glissant sur lequel il s'était engagé, le chef de l'opposition avait eu un moment d'hésitation. Puis, il avait détourné le regard avant de trouver une esquisse. Et pourtant, s'il est un domaine où la Catalogne pourrait nous inspirer, c'est bien celui-ci. Même si les Catalans dits de souche ne représentent plus que 50 % de la population, le système scolaire, lui, est en catalan jusqu'à l'université. Dans un tel contexte, vous comprendrez que les largesses de nos collèges, qui permettent à 41 % des collégiens issus de l'immigration de s'angliciser aux frais de l'État, passeraient pour de la folie pure.

Lorsqu'on l'examine à partir de l'étranger, l'idée d'appliquer la loi 101 aux collèges est loin d'être l'hérésie que certains dénoncent chez nous. On pourrait même dire que cette façon de faire est devenue la norme dans les fédérations modernes où coexistent plusieurs nations.

Prenez la Belgique. Dans les années 80, le pays n'a retrouvé une certaine paix qu'en appliquant un strict régime de séparation linguistique. Je ne dis pas que la situation est aujourd'hui idéale, mais au moins on ne s'affronte plus dans les rues. À l'exception de certaines communes dites «à facilités», l'école est en néerlandais en Flandre et en français en Wallonie. Et ce régime s'étend jusqu'à l'université. En 1968, l'éclatement de l'Université de Louvain, entre sa partie francophone (maintenant à Louvain-la-Neuve) et sa partie flamande, avait fait grand bruit. Elle est aujourd'hui considérée comme normale et l'idée ne viendrait à personne de revenir au libre choix.

Seul Bruxelles, considéré comme un district bilingue, jouit de la liberté de choix. Or cette «liberté» a toujours joué contre les Flamands qui, en moins d'un siècle, y sont devenus une minorité. Malgré un certain regain des écoles flamandes ces dernières années, la plupart des immigrants qui vivent à Bruxelles choisissent la langue dominante, le français, contribuant ainsi à la minorisation des Flamands dans leur propre capitale. L'exemple n'est-il pas éloquent pour Montréal?

On pourrait aussi parler de la Suisse, où chaque canton administre ses écoles dans sa langue. Vue sous cet angle, la minorité anglophone du Québec est certainement la plus choyée du monde. Elle jouit de beaucoup plus d'«accommodements raisonnables» — que l'on me pardonne l'expression — que les Castillans en Catalogne, les Wallons en Flandres et les Suisses allemands en Suisse romande. Cette tolérance honore les Québécois, mais de là à pousser la naïveté jusqu'à financer l'anglicisation des immigrants qui fréquentent le cégep, il y a une marge que ni les Suisses, ni les Flamands, ni les Catalans ne seraient prêts à franchir.

Vu d'Europe, un dernier élément rend la situation des cégeps québécois parfaitement incongrue. Partout, l'enseignement collégial fait dorénavant partie de l'enseignement de base. En France, c'est 80 % d'une classe d'âge qui devrait bientôt obtenir le diplôme collégial. Il y a longtemps que le collège n'est plus considéré comme un niveau complémentaire, bien qu'il ne fasse pas entièrement partie de la scolarité obligatoire. C'est pourquoi, contrairement à l'université, le collège conserve dans de nombreux pays (dont le Québec) un fort tronc commun dispensant un enseignement jugé essentiel pour tous. Il ne viendrait pas à l'idée d'un Catalan ou d'un Flamand qu'un immigrant puisse s'intégrer correctement et occuper des postes de responsabilité sans avoir suivi, par exemple, les cours de littérature, d'histoire et de philosophie que dispensent les collèges catalans et flamands. Bref, sans communier à la culture de la majorité qui s'acquiert en bonne partie au collège. De plus, on ne fera croire à personne qu'un collégien qui étudie en anglais parle aussi bien notre langue que celui qui étudie en français. Le français parlé par nos élites est-il à ce point satisfaisant que nous puissions dispenser 41 % des immigrants et 4 % des francophones des cours et de la pratique du français offerts dans les cégeps francophones?

Dans le débat qui s'amorce, nombreux sont ceux qui brandiront la liberté de choix linguistique au collège comme un principe universel et intouchable. Sachons que, dans ce domaine, c'est plutôt le Québec qui fait figure d'exception.

crioux@ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les appels répétés à la vaccination lancés par les autorités sanitaires jumelés à la médiatisation de quelques décès ont secoué les parents, qui se précipitent dans les urgences pédiatriques à la moindre poussée de fièvre de leur enfant.

La psychose du H1N1

Les urgences pédiatriques sont engorgées de parents inquiets

Au quatrième jour de la vaccination contre la grippe A(H1N1), les critiques continuaient d'affluer hier tant à Ottawa qu'à Québec. Approvisionnement insuffisants, files d'attente interminables, informations confuses, la liste des doléances s'allonge au rythme où le virus progresse. Le tout dans un climat d'inquiétude grandissante.

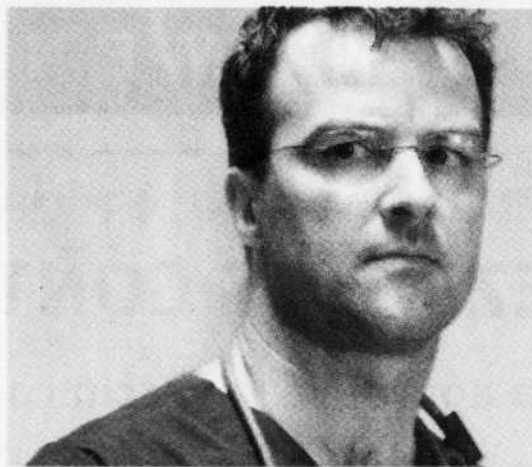
LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

La mort de trois jeunes Ontariens des suites de la grippe A(H1N1) a ébranlé bien des parents, qui se sont rués en masse vers les urgences avec leur enfant fiévreux ces jours-ci. Résultat: les urgences pédiatriques fonctionnent déjà à 180 % de leur capacité à Montréal. Et ce, principalement en raison de cas bénins qui n'ont pas leur place dans ces unités réservées aux soins urgents, ont fait savoir hier le CHU Sainte-Justine et l'Hôpital de Montréal (HME) pour enfants.

«À ce stade-ci, nous faisons face à une véritable psychose du H1N1 plutôt qu'à une forme aggravée du H1N1. Les gens doivent comprendre que c'est un microbe relativement bénin, à la différence près qu'il touche un plus grand nombre de personnes», a résumé hier le D^r Michael Arsenault, directeur médical des services d'urgence à Sainte-Justine. «La médiatisation de cas inhabituels [comme celui du jeune Ontarien Evan Frustaglio] amplifie la crise. Mais on oublie que des milliers de patients ont contracté le virus et sont passés au travers sans complications», a-t-il dit en invitant les parents à suivre le guide auto-soins fourni par Québec pour prendre soin de leurs petits malades.

L'enfant fiévreux qui présente des symptômes grippaux doit en effet être gardé à la maison et surveillé de près. Il ne faut pas se fier à un moment en particulier, mais à une continuité d'événements pour juger de la gravité de son état, explique le D^r Arsenault. «Si l'enfant a des petits pics d'énergie, tout va bien.» Il faut toutefois rester attentif aux changements qui pourraient indiquer une aggravation de son état. «Si l'enfant n'urine plus, s'il est toujours au lit, s'il respire difficilement, s'il vomit à répétition, il faut l'amener à l'hôpital.»

Autrement, nul besoin de se présenter aux urgences, d'autant que ces dernières ne font pas le



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Les gens doivent comprendre que c'est un microbe relativement bénin», dit le D^r Michael Arsenault, directeur médical de l'urgence à Sainte-Justine.

dépistage de la grippe chez les enfants en raison de la demande accrue de soins. «Le dépistage ne change rien à notre approche, qui se résume à beaucoup de repos, beaucoup de liquide», explique le D^r Harley Eisman, directeur médical du département de l'urgence de l'HME.

Les gens peuvent toutefois consulter leur médecin de famille, s'ils le désirent, précisent les deux hommes. Quant au reste, la solution viendra de la vaccination massive, qui seule pourra mettre fin à cette deuxième vague. Ceux-ci conviennent toutefois que la vaccination risque d'être tardive pour certains, mais ils ne remettent pas pour autant les priorités fixées par Québec.

Critiques et grincements de dents

Sur le terrain toutefois, la campagne de vaccination de masse a encore fait l'objet de vives critiques un peu partout hier au Canada. À Ottawa, le plan de lutte contre la pandémie de grippe A(H1N1) du gouvernement conservateur a une fois de plus été la cible des attaques de l'opposition, les libéraux allant jusqu'à tenir les conservateurs pour responsables des décès qui s'ensuivront.

Au Québec, c'est plutôt la gestion des stocks de vaccins et les disparités régionales qui ont été vivement critiquées. La porte-parole du ministère de la

Santé et des Services sociaux (MSSS), Dominique Breton, précise que ces disparités sont normales puisque «l'organisation sur le terrain des cliniques [de vaccination de masse] est du ressort des agences de santé et des services sociaux» et que «chaque agence a un calendrier différent d'administration du vaccin».

Pour alléger la pression sur ces sites, la Coalition des médecins pour la justice sociale a demandé hier au MSSS de permettre aux médecins de famille de vacciner leurs patients dans leur cabinet, comme c'est le cas notamment à Toronto et à Vancouver. Une proposition aussitôt rejetée par Québec. «Nous avons retenu la formule [des sites de vaccination de masse] parce qu'elle seule permet une distribution quotidienne des doses partout dans la province», a précisé Mme Breton.

La formule est toutefois mal comprise par la population, qui a du mal à s'y retrouver dans le flot de dates, de lieux et d'informations reliés à ces centres, dont la majorité ne sont pas encore ouverts, causant irritations et grincements de dents en plusieurs endroits. Les autorités ont aussi du mal à faire respecter l'ordre des priorités qu'elles se sont fixées. «Nous faisons appel au civisme des gens pour que cela cesse», a fait savoir la porte-parole du MSSS, qui refuse «pour l'instant» d'envisager des mesures coercitives pour mettre fin à ces pratiques.

Par ailleurs, l'attachée de presse du ministre de la Santé Yves Bolduc confirme que le Québec a eu sa juste part des six millions de vaccins rendus disponibles jusqu'à présent. «Depuis trois semaines, le Québec a reçu un lot de 431 000 doses, un autre de 431 000 et un troisième de 469 000 doses pour un total de 1 331 000», détaille Marie-Eve Bédard en réponse à une inquiétude formulée plus tôt par le député péquiste Bernard Drainville. En tout, cela équivaut à 22,18 % des doses canadiennes, ce qui correspond grosso modo aux 23 % de Québécois au sein de la population canadienne.

Avec Pauline Gravel
Le Devoir

■ L'apparition du virus pandémique de la grippe A(H1N1) suscite de nombreuses questions. Symptômes, transmission, prévention, groupes à risque, vaccination: vous trouverez plusieurs éléments de réponse sur notre site Internet au www.ledevoir.com.

Les omnipraticiens aussi sont favorables à l'euthanasie

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Après les médecins spécialistes, c'est maintenant au tour des médecins de famille d'enfourcher le cheval de bataille de l'euthanasie. Une consultation rendue publique hier par leur fédération montre que les trois quarts des médecins de famille (74,1 %) souhaitent l'adoption de nouvelles balises permettant le recours à l'euthanasie, une proportion identique à celle obtenue plus tôt ce mois-ci par les médecins spécialistes.

Pour le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), le D^r Louis Godin, nul doute que le Québec est mûr pour un débat éclairé sur l'euthanasie. «Les médecins travaillent dans un cadre réglementaire donné, mais ce sondage montre que les pratiques ont évolué.» Ce qui était tabou hier ne doit donc plus l'être aujourd'hui, croit la Fédération.

Par euthanasie, la Fédération entend «un procédé qui permet d'anticiper ou de provoquer la mort pour abrégier l'agonie d'un malade incurable ou lui épargner des souffrances extrêmes.» «Nous

avons voulu bien camper notre discours» en retenant la définition du Petit Robert de même que celle des textes de loi fédéraux «de manière à éviter toute ambiguïté», explique le D^r Godin.

Ceci explique-t-il cela? Omnipraticiens et spécialistes ne s'entendent pas sur l'importance qu'a prise l'euthanasie dans la pratique quotidienne. Un omnipraticien sur deux (52,7 %) affirme que l'euthanasie est pratiquée au Québec. Contre huit sur dix parmi les spécialistes. «Cet écart s'explique probablement par le flou qui entoure tout ce qui touche aux soins de fin de vie, et plus particulièrement à l'euthanasie», croit le D^r Godin.

Une très forte majorité (88,5 %) estime d'ailleurs qu'il est urgent de clarifier la notion de soins à offrir aux patients en début de vie, tout au long de la vie et en fin de vie. Cela sans éviter la question délicate de l'euthanasie, qui n'est plus une exception au Québec. Or l'absence de balises pèse sur les médecins, qui souhaitent que le cadre clinique réglementant l'euthanasie soit «revu de manière à correspondre davantage aux réalités scientifiques et aux valeurs d'aujourd'hui».

Si l'euthanasie était décriminalisée, pas moins de 71,3 % des médecins de famille seraient prêts à y avoir recours dans leur pratique médicale. Au final, toutefois, c'est au patient qu'il reviendra de trancher, précise le président de la FMOQ, qui parle ici d'un «tandem patient-médecin» à préserver.

Le débat lui-même ne devra pas venir seulement des médecins, prévient le D^r Godin. «La décision [de décriminaliser ou non l'euthanasie] ne nous appartient pas. C'est à la société d'en débattre.» Celle-ci pourra sans doute s'inspirer des consultations menées par les médecins, mais aussi de la prise de position que le Collège des médecins du Québec défendra la semaine prochaine.

Précisons que la consultation de la FMOQ s'est faite par Internet et par la poste du 9 au 28 octobre 2009 auprès de 7600 membres de la fédération. En tout, 1086 médecins ont répondu à l'ensemble du questionnaire.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Le génocidaire Munyaneza passera 25 ans en prison

BRIAN MYLES

Soucieux de réprimer les crimes les plus horribles qu'il soit possible d'imaginer, le juge de la Cour supérieure André Denis a imposé hier la pire des peines au pire des agresseurs, soit la prison à vie pour Désiré Munyaneza.

Munyaneza «a été à l'avant-scène du mouvement génocidaire» au Rwanda, en 1994, tuant et violant intentionnellement les Tutsis dans la préfecture de Butare, où il jouissait d'une certaine notoriété en raison de ses origines bourgeoises. Il passera maintenant le reste de ses jours en prison, sans possibilité de libération avant 21 ans (le juge Denis a tenu compte des quatre années de détention préventive dans le calcul de la peine de 25 ans).

Désiré Munyaneza a été reconnu coupable de sept accusations de crime de guerre, de génocide et de crime contre l'humanité le 22 mai dernier, une première au Canada.

Le juge Denis estime que Munyaneza ne peut invoquer aucun facteur atténuant. Ses témoins ont souvent nié, lors du procès, l'existence même du génocide rwandais, qui a fait plus de 800 000 morts (en grande majorité des Tutsis). «Nous savons pourtant que nier un génocide, c'est tuer une seconde fois les victimes», a dit le juge Denis. Albert Camus soutenait que «mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur des hommes». Il faut donc le dire et le répéter, il n'existe pas de plus grand crime que le crime de génocide, le crime contre l'humanité et le crime de guerre, qui pourtant se produisent encore aujourd'hui.

La procureure de la Couronne, Pascale Ledoux, s'est dite satisfaite de cette décision, à la hauteur de ses attentes. «Cette sentence reflète bien l'esprit de la loi et la gravité objective des crimes reprochés à l'accusé», a-t-elle dit.

L'avocat de Munyaneza, Richard Perras, comprend le raisonnement du juge. «La sentence est conforme au jugement rendu, mais nous avons quand même l'intention d'en appeler de cette condamnation et nous croyons avoir une bonne cause.»

Le Devoir

Au tour de Sylvie Roy de réclamer des excuses

Les libéraux échouent dans leur tentative de faire juger la députée adéquate par ses pairs

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Sylvie Roy a évité le missile parlementaire largué par le gouvernement mardi pour la faire taire. L'ex-chef intérimaire de l'ADQ, devenue leader mercredi, a répliqué en réclamant à son tour des excuses, ce qui a ulcéré les libéraux.

Ces derniers ont subi une rebuffade. Le président de l'Assemblée nationale, Yvon Vallières, a tranché contre le gouvernement. Dans un avis déposé mardi, le leader parlementaire, Jacques Dupuis, soutenait que la question de Mme Roy — dans laquelle elle alléguait que trois ministres avaient séjourné sur le bateau de Tony Accurso — relevait de l'outrage au Parlement. M. Dupuis proposait que la Commission de l'Assemblée nationale enquête sur ce cas. Cela aurait pu déboucher sur une sanction contre Mme Roy — obligation de faire des excuses ou exclusion — qui aurait été définie en Chambre à la majorité simple.

Dans sa décision, M. Vallières a convenu que de mettre en cause la conduite d'un élu peut, en cer-

taines circonstances, constituer un outrage au Parlement. L'immunité parlementaire a une portée «presque absolue», a-t-il toutefois noté. Puis il a rejeté la thèse du gouvernement selon laquelle «les paroles prononcées par la députée de Lotbinière ont eu pour effet, au sens du droit parlementaire, de mettre en cause la conduite» de certains élus.

Jacques Dupuis semblait s'attendre à cette décision. Il a tenté un baroud d'honneur en réclamant que la présidence «balise» l'immunité parlementaire, proposition qui a été rejetée. Sylvie Roy s'est à son tour levée, en tant que leader adéquate, pour dénoncer le fait que le gouvernement avait «pris la pire des procédures en droit parlementaire» pour lui faire un procès. Elle pourrait bien invoquer à son tour le règlement contre M. Dupuis, a-t-elle dit, mais préférerait une autre issue: «Je voudrais qu'au nom [...] de la dignité de la fonction qu'il occupe, le leader s'excuse auprès de moi.» La réaction fut véhémentement du côté libéral. Le ministre des Finances, Raymond Bachand, a frappé sur son bureau de toutes ses forces en criant une insulte. Le ministre Norm

MacMillan a lancé à Mme Roy: «C'est toi qui devrais t'excuser à mes enfants!»

Autre missile

En début de soirée hier, le gouvernement a à son tour évité un missile parlementaire: le Parti québécois avait en effet déposé une motion de censure par laquelle la Chambre aurait retiré «sa confiance au gouvernement libéral pour son refus d'ordonner une enquête publique et indépendante sur l'ensemble des allégations qui ont secoué l'industrie de la construction au cours des derniers mois».

Habituellement désert le jeudi après-midi (la Chambre ne siège pas le lendemain), le salon bleu a été le théâtre, hier, d'un débat sur la motion. Le vote a eu lieu vers 18h. Les libéraux, dont la majorité est faible, ont rapatrié en Chambre le plus d'élus possible. Même Jean Charest est rentré du Nouveau-Brunswick en catastrophe. La motion a été battue à 60 voix contre 51.

Le Devoir

Enquête du coroner sur la mort de Fredy Villanueva

Les enquêteurs se limitaient à leur mandat

BRIAN MYLES

Le premier policier de la Sûreté du Québec (SQ) dépêché sur les lieux de la fusillade qui a coûté la vie à Fredy Villanueva, le sergent-détective Sylvain Landry, a croisé les patrouilleurs impliqués dans l'incident peu après 1h dans la nuit du 10 août 2008. Mais il n'a pas cherché à leur poser de questions.

Ce n'était pas son rôle, a-t-il dit hier lors de l'enquête du coroner ad hoc, André Perreault. «Je m'occupais du volet technique de la scène», a-t-il expliqué. Son travail consistait donc à récupérer les armes de service et les vêtements des policiers, ce qu'il a fait au poste de quartier 39, où il a vu les agents Pilote et Lapointe. «En aucun temps je ne me suis adressé aux policiers», a-t-il précisé.

M. Landry n'a pas posé de questions sur les

blessures subies par les deux patrouilleurs. Selon les premières informations fournies par le superviseur du poste 39, René Bellemare, les agents Pilote et Lapointe avaient été «encerclés, jetés au sol et étranglés» par une bande de jeunes. Il s'agissait d'une information erronée qui a orienté les premières démarches de la SQ.

M. Lapointe n'avait aucune marque au cou, comme en font foi des photographies prises par le technicien en identité judiciaire de la SQ, Robert Fortin, qui travaillait sous les ordres de Sylvain Landry. Tout au plus a-t-il des éraflures sur un coude.

L'agent Lapointe n'a pas demandé que l'on prenne son cou en photographie, a confirmé M. Fortin. Le technicien en identité judiciaire n'a pas fait mention de ses observations à ses supérieurs, estimant qu'il devait s'en tenir à son rôle et prendre les photos seulement. L'avocat Alain

Arsenault a évoqué devant le coroner un cas possible «d'aveuglement volontaire».

L'enquête se poursuit aujourd'hui avant de faire relâche jusqu'au 8 décembre. Le témoignage de Stéphanie Pilote, attendu hier, a été retardé par de fastidieux contre-interrogatoires des avocats des jeunes blessés lors de l'intervention. En principe, Mme Pilote pourrait livrer sa version des faits en début d'après-midi.

Par ailleurs, la Ligue des Noirs s'est dite outrée de la conduite de la police de Montréal dans l'enquête sur la mort du jeune Villanueva. La Ligue a exigé la mise en tutelle du SPVM, la démission de son chef, Yvan Delorme, et la création d'une escouade indépendante pour enquêter sur les policiers impliqués dans des affaires de mort d'homme.

Le Devoir

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS



Agence de la santé publique du Canada Public Health Agency of Canada

PROTÉGEZ-VOUS CONTRE LA GRIPPE H1N1

Santé Canada a approuvé le vaccin contre le virus de la grippe pandémique H1N1.

Des études scientifiques ont démontré que ce vaccin est sûr et efficace.

La vaccination contre la grippe H1N1 est le meilleur moyen de vous protéger et de protéger vos proches contre ce virus.

Le vaccin sera offert à tous les Canadiens. Pour obtenir des renseignements sur les cliniques de vaccination, veuillez consulter les autorités en matière de santé publique de votre province ou territoire.

Pour en savoir plus sur la grippe H1N1 et le vaccin, visitez le site www.combattezlagrippe.ca ou composez le 1 800 O-Canada.



Canada

LES GRANDS GÉNIES DE L'INNOVATION

BPR
RIGUEUR ET AUDACE
EN INGÉNIEURIE

BPR, c'est plus de 2400 professionnels ayant fait le choix de la rigueur et de l'audace en ingénierie.

Merci à nos clients du Québec et du reste du Canada, des États-Unis, de l'Europe, et de l'Afrique grâce à qui nous intervenons tous les jours sur des projets d'envergure qui importent socialement, et ce, depuis bientôt 50 ans.

bpr.ca

ACTUALITÉS

Réélire le maire, une tradition toute lavalloise

L'agente immobilière Lydia Aboulian et le consultant en commerce international Robert Bordeleau s'ingénient à tenter de déloger Gilles Vaillancourt, qui tient les rênes de Laval depuis plus de 20 ans. Le chef du Parti du ralliement officiel (PRO) des Lavallois, qui sollicite un sixième mandat à la mairie de la ville de Laval, fait des gorges chaudes des candidats d'opposition, refusant systématiquement de participer à des débats avec eux, mais en contrepartie acceptant volontiers d'expliquer à qui veut l'entendre son programme pour les quatre prochaines années. Aperçu du plébiscite de l'homme fort de la couronne nord.

MARCO
BÉLAIR-CIRINO

La chef du Mouvement lavallois, Lydia Aboulian, et le chef du Parti au service du citoyen, Robert Bordeleau, déplorent que Gilles Vaillancourt, élu maire de la ville de Laval pour la première fois en juin 1989, ait boycotté tous les débats des chefs organisés depuis le début de la campagne électorale, sauf celui de Radio-Canada. «Il ne veut pas répondre aux questions. Il ne permet pas aux citoyens de comparer nos projets», dénonce la candidate à la mairie, âgée de 26 ans.

Le maire sortant dit faire campagne à sa façon. «Je fais mon débat partout avec les citoyens. Il n'y a pas un de mes adversaires qui aurait fait six mois de porte-à-porte», réplique M. Vaillancourt, qui est à la tête d'un parti de 28 000 membres. «28 000 membres monsieur, est-ce que vous savez qu'est-ce que ça représente comme ampleur?», ajoute son attachée de presse.

S'il est réélu, le chef du Parti du ralliement officiel (PRO) des

Lavallois promet une chose: améliorer la qualité de vie des citoyens tout en «respectant la capacité de payer des contribuables». Gilles Vaillancourt s'enorgueillit d'avoir réduit la dette de la Ville de quelque 160 millions dollars en dix ans tout en multipliant les parcs, les espaces verts et les bibliothèques. «Les actifs ont augmenté de 30 % et la dette a baissé de 32 %», précise-t-il. Regardez les dix dernières années, l'inflation a été de 33 points, alors que la hausse moyenne du compte de taxes foncières a été de 11 points seulement.»

En matière de transports, M. Vaillancourt fera pression afin que soient reliées les stations de métro Montmorency et Côte-Vertu. «Boucler la boucle» de la ligne orange, explique-t-il. Gilles Vaillancourt souhaite aussi introduire des autobus électriques sur les lignes les plus achalandées de la Société de transport de Laval. «On veut absolument réduire les gaz à effet de serre», affirme le maire sortant.

Le candidat à la mairie et chef du Parti au service du citoyen, Robert Bordeleau, dési-

Ville de Laval

Population: 384 224

Revenu moyen: 57 716 \$

Études universitaires: 16 %



Gilles Vaillancourt
Parti du ralliement officiel



Robert Bordeleau
Parti au service du citoyen



Lydia Aboulian
Mouvement lavallois

re pour sa part «repenser le transport en commun au complet» en révisant notamment les circuits et les horaires des lignes d'autobus. Il planifie aussi construire une ligne de tramway de 45 kilomètres longeant l'autoroute 440, entre les quartiers Laval-sur-le-Lac et Saint-François. Il évalue son projet à quelque 900 millions de dollars.

«Laval n'est pas rendue là»,

rétorque Lydia Aboulian, qui se targue d'être à la tête d'un «parti réaliste», respectueux de la capacité de payer des contribuables lavallois. Si elle est élue, la chef du Mouvement lavallois s'efforcera d'abord d'améliorer le service de transport entre les différents quartiers de la ville, qui est actuellement négligé, selon elle, au profit de celui à partir ou vers les

stations de métro Cartier, De la Concorde et Montmorency.

Le chef du Parti au service du citoyen dit avoir écouté les Lavallois. Robert Bordeleau accordera la priorité, durant les 80 premiers jours de son mandat, à la réussite de huit objectifs. En plus d'alléger le fardeau fiscal des Lavallois, M. Bordeleau compte entre autres décréter un moratoire sur toute nouvelle construction dans les milieux humides, dans les boisés et dans les forêts, ainsi que doter la municipalité d'un commissaire à l'éthique et d'un ombudsman.

Le chef du Parti au service du citoyen, qui a été créé au lendemain des élections municipales de 2005, entend également constituer un fonds d'aide aux organismes communautaires, ainsi que procéder à l'embauche de cinq inspecteurs du logement qui sanctionneraient les propriétaires délinquants. M. Bordeleau souhaite par ailleurs forcer une cure de minceur au conseil municipal en abolissant 7 des 21 postes de conseillers.

Lydia Aboulian propose pour sa part de multiplier par quatre les espaces protégés à l'intérieur de la ville de Laval. Elle souhaite aussi améliorer les opérations de déneigement et construire des trottoirs.

Le «Colisée» des Lavallois

Le maire sortant de la troisième plus grande ville du Québec, Gilles Vaillancourt, a confirmé avant la campagne électorale l'érection d'un centre multifonctionnel culturel et sportif de 7000 à 8500 places à l'intersection des boulevards

Saint-Martin Ouest et Daniel-Johnson. Il s'agit d'un projet de 96 millions de dollars financé aux deux tiers par les gouvernements fédéral et provincial. Le complexe abritera notamment trois glaces, dont une à l'intérieur d'un amphithéâtre qui pourra être transformé en salle de spectacle. Le projet de M. Vaillancourt est disproportionné et ne satisfait pas les besoins des citoyens, estime le Mouvement lavallois. «Nous, on aimerait prendre cet argent et l'investir dans les infrastructures déjà existantes dans chacun des districts, les arénas notamment», dit Lydia Aboulian. «On est déjà pris avec le Cosmodôme», lance-t-elle. «Une ville comme Laval n'aura aucune difficulté à remplir un stade de 8000 places. Et nous avons mis l'argent de côté. Nous n'allons même pas emprunter», répond M. Vaillancourt. Robert Bordeleau, lui, aurait privilégié un partenariat public-privé et aurait fait aménager quatre patinoires.

Lydia Aboulian réclame des Lavallois qu'ils élisent dimanche une opposition forte. Du même souffle, elle prie Gilles Vaillancourt de faire preuve d'égards envers ses opposants politiques. «Si on ne se présente pas aux séances du conseil municipal avec des fleurs, on se fait interrompre et on se fait rabaisser», affirme la diplômée en relations humaines de l'Université Concordia. Persuadé de l'emporter, Robert Bordeleau, lui, «s'attend au pire» s'il prend le pouvoir. «La première chose qu'il faudra faire, c'est ouvrir les livres», affirme-t-il.

Le Devoir

LE VENDREDI 30 OCTOBRE
ET LE SAMEDI 31 OCTOBRE

15%
À L'ACHAT DE
2 BOUTEILLES
DE SPIRITUEUX AU CHOIX
OU PLUS

OFFRE CUMULATIVE AUX RABAIS EN VIGUEUR DANS LA CIRCULAIRE

RECETTES • CONSEILS • TENDANCES

espacecocktail.com

PRENEZ GOÛT
À NOS CONSEILS



18+

La promotion s'applique uniquement aux spiritueux offerts en succursale. Promotion également offerte dans SAQ.COM. Aucune substitution possible. Cette promotion ne peut être convertie en crédit. Achats non cumulatifs. La promotion est en vigueur jusqu'à la fermeture de la succursale ou jusqu'à l'épuisement des stocks, selon la première éventualité. 18 ans et plus. Aucune mise de côté n'est acceptée.

Titulaires de permis, agences de la SAQ, comptoirs Vin en vrac et SAQ Dépôt exclus. Un rabais de 15 % est offert à l'achat d'un minimum de 2 bouteilles de spiritueux de 750 ml ou plus. Cette promotion est en vigueur les 30 et 31 octobre 2009 seulement et s'applique uniquement aux spiritueux offerts en succursale. Promotion également offerte dans SAQ.COM. Aucune substitution possible. Cette promotion ne peut être convertie en crédit. Achats non cumulatifs. La promotion est en vigueur jusqu'à la fermeture de la succursale ou jusqu'à l'épuisement des stocks, selon la première éventualité. 18 ans et plus. Aucune mise de côté n'est acceptée.

LE MARCHÉ BOURSIER

TITRES

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

TORONTO

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres A et B différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote. Les lettres C et D différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote. Les lettres E et F différencient les catégories d'actions ordinaires avec droit de vote. Les lettres G et H différencient les catégories d'actions ordinaires avec droit de vote et des privilèges particuliers. Les lettres I et J différencient les catégories d'actions ordinaires avec droit de vote et des privilèges particuliers. Les lettres K et L différencient les catégories d'actions ordinaires avec droit de vote et des privilèges particuliers. Les lettres M et N différencient les catégories d'actions ordinaires avec droit de vote et des privilèges particuliers. Les lettres O et P différencient les catégories d'actions ordinaires avec droit de vote et des privilèges particuliers. Les lettres Q et R différencient les catégories d'actions ordinaires avec droit de vote et des privilèges particuliers. Les lettres S et T différencient les catégories d'actions ordinaires avec droit de vote et des privilèges particuliers. Les lettres U et V différencient les catégories d'actions ordinaires avec droit de vote et des privilèges particuliers. Les lettres W et X différencient les catégories d'actions ordinaires avec droit de vote et des privilèges particuliers. Les lettres Y et Z différencient les catégories d'actions ordinaires avec droit de vote et des privilèges particuliers.

TSX 11 075,22 +269,89
Dow Jones 9962,58 +199,89
DOLLAR OR
1\$ canadien +1.00 à New York +16.50
93,72 ¢ us 1046,40 \$ US

LES COTES

Table of foreign exchange rates for various currencies including African, Arab, Australian, Bahamian, Barbadian, Bermudian, Brazilian, Bulgarian, Chinese, Colombian, Costa Rican, Danish, Dutch, Euro, Hong Kong, Indian, Indonesian, Israeli, Jamaican, Japanese, etc.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of market indices and performance metrics for the Toronto Stock Exchange, including S&P TSX Composite, S&P TSX Smallcap, S&P TSX MidCap, S&P TSX60, S&P TSX60 Capped, Cdn Consumer Discretionary, Cdn Consumer Staples, Cdn Div Metals & Mining, Cdn Energy, Cdn Financials, Cdn Health Care, Cdn IT, Cdn Materials, Cdn Real estate, Cdn Utilities Services, Cdn Telecom.

Canadian Venture

Table of Canadian Venture market indices and performance metrics, including S&P TSX Venture.

Le Marché Américain

Table of US market indices and performance metrics, including 30 Industrielles, 20 Industriels, 15 Services publics, 65 Dow Jones Composés, Composite NYSE, Indice AMEX, NASDAQ.

Les plus cotés du Canadian Venture

Table of the most traded stocks in the Canadian Venture market, including companies like TOMIERS, JUNTS CDR S&P, UNIBUS POWER, ROGERS COMPT, CENTAMIN EGYPT, BOMBARDIER INC, YAMAHA RES INC, KINGSROSS GOLD, TECK MINING CO, LUNDIN MIN CO, etc.

Les plus cotés du Canadian Venture

Table of the most traded stocks in the Canadian Venture market, including companies like PHARMACIA, ALGATE WESTERN, ALGATE ENERGY, ENCORE, WAVEFRONT ENERGY, FALCON OIL & GAS, GARSON GOLD CORP, GOLD WHEATON, YAMAHA RES INC, KBW TECHRES, LUNDA.

INDICES QUÉBEC

Table of Quebec market indices and performance metrics for October 29, 2009, including closing and daily variations.

TRANSIT EN FOND AMÉRICAIN

Table of US market indices and performance metrics for October 29, 2009, including closing and daily variations.

Centre d'Analyse et de Suivi de l'Indice Québec de finance de l'Université de Sherbrooke et de l'IREC.

ÉCONOMIE

L'offre de Cosmos est la moins généreuse, dit Cossette

ALEXANDRE SHIELDS

Cossette a répliqué hier à l'offre d'achat rendue publique mercredi soir par le Groupe Cosmos en affirmant que toutes celles reçues jusqu'à maintenant sont supérieures aux 5,25 \$ par action proposés par Cosmos.

L'agence recommande ainsi à ses actionnaires de ne pas bouger jusqu'à ce que son conseil d'administration ait eu l'occasion de l'examiner, «de la comparer aux résultats de son processus de révision stratégique et de formuler une recommandation officielle sur le bien-fondé de l'offre à venir de Cosmos».

Mais Cossette lance d'ores et déjà une réplique bien sentie au groupe dirigé par deux de ses anciens dirigeants. Elle affirme que les «propositions d'acquisition définitives» reçues jusqu'à présent sont toutes supérieures à celle de Cosmos. A titre de comparaison, Valeurs mobilières Cormark estime qu'une éventuelle offre pourrait se situer à 6,25 \$ par action.

L'action de Cossette a déjà dépassé la dernière offre de Cosmos

Chose certaine, l'action de Cossette a déjà dépassé la dernière offre de Cosmos, poussée vers le haut par les intenses discussions sur l'avenir de la plus importante agence de publicité au pays. Hier, à la Bourse de Toronto, elle a franchi le cap des six dollars en cours de séance, avant de finir la journée à 5,91 \$. Elle avait conclu la journée de mercredi à 5,80 \$.

Il s'agit d'une nette progression depuis le mois mai, où le titre était tombé à 2,78 \$. Mais dans la foulée de la «proposition» d'achat non sollicitée de Cosmos, il avait repris du mieux, se maintenant au-dessus des cinq dollars. Le groupe précisait alors vouloir acquérir toutes les actions de l'entreprise au coût de 4,95 \$ chacune, pour un total de 82,7 millions.

Est-ce que Cosmos et leur bailleur de fonds, HIG Capital, seraient prêts à offrir plus que 5,25 \$ par action? Il n'a pas été possible hier d'obtenir de commentaire de la part du groupe dirigé par François Duffar, ex-vice-président et ex-président de l'agence, et Georges Morin, ex-vice-président principal de Cossette.

En faisant cette annonce, M. Duffar, président du conseil et chef de la direction de Cosmos, avait cependant soutenu que «l'offre de Cosmos est attrayante et représente la pleine et juste valeur des actions de Cossette étant donné la performance financière de la compagnie et les nombreux risques d'affaires auxquels elle fait face. Pour les actionnaires, elle a l'avantage de leur fournir la certitude d'un paiement immédiat en espèces pour leurs titres».

Chez Cossette, on n'a pas voulu commenter davantage la progression de la recherche d'un acquéreur. La démarche «est maintenant à un stade avancé», a-t-on seulement précisé par voie de communiqué.

La volonté de Cosmos de racheter l'entreprise découlerait d'une mésestime quant à la gestion de celle-ci. Une mésestime qui aurait mené au départ de M. Duffar et Morin. L'agence a également perdu des contrats importants — dont Bell, Molson et le Groupe Pages jaunes —, en plus de devoir affronter une crise économique profonde et d'assister à la diminution de la diffusion publicitaire dans les médias traditionnels.

Le Devoir

Norbourg: le juge du recours collectif lance un appel au calme

FRANÇOIS DESJARDINS

Le patron de l'Autorité des marchés financiers (AMF), qui a écrit une lettre ouverte dans laquelle il impute le scandale Norbourg au travail des vérificateurs comptables et du gardien de valeurs, devrait éviter de décocher de telles flèches à l'avenir, a estimé hier le juge du recours collectif des investisseurs.

Si le juge a soulevé la question, c'est parce que l'AMF figure au banc des accusés du recours. Parmi ceux-ci, on trouve également la firme comptable KPMG, le gardien de valeurs Northern Trust, le fiduciaire Concentra et Rémi Deschambault, un comptable externe pour Norbourg.

Déposé au nom de deux investisseurs, le recours vise aussi Vincent Lacroix et d'ex-employés, dont deux subissent un procès criminel alors qu'un troisième est un témoin collaborateur de la Couronne.

«Je comprends que l'AMF a un rôle à jouer — il y a

eu Norbourg, Earl Jones, etc. — et que le public veut être rassuré. Mais il faudrait éviter de jouer la «partie accusatoire», a dit le juge Prévost devant près de 20 avocats réunis au Palais de justice de Montréal.

Il a fait ce commentaire lors d'une conférence de gestion à laquelle ont assisté les avocats pour discuter de certaines requêtes. Il n'a pas encore fixé de date pour le procès, mais il est convenu que celui-ci pourrait débuter en 2010.

Dans sa lettre ouverte, M. St-Gelais a repris l'argument contenu dans les documents de l'AMF selon lequel le scandale Norbourg s'explique par la faiblesse des «sentinelles de l'industrie». «Que s'est-il passé chez les KPMG, Northern Trust, Concentra et Deschambault pour qu'une telle situation puisse se produire? [...] Comment se fait-il qu'aucun drapeau rouge n'ait jamais été levé de leur côté?», a-t-il écrit.

Lorsque le juge a demandé aux avocats si les dé-

clarations posaient problème, les avocats de M. Deschambault, de KPMG et de Concentra se sont levés.

Selon M^e Hélène Lefebvre, qui représente KPMG, l'AMF a «dépassé les bornes». KPMG se garde de faire des commentaires, a-t-elle dit, mais quand la société voit son nom dans les médias et qu'elle ne peut pas répondre, «cela pose un sérieux problème».

Un des avocats de l'AMF, M^e Gary Morrison, a dit que le procès criminel avait soulevé des questions d'intérêt public et que l'AMF, dont la mission est d'encadrer l'industrie et de protéger les investisseurs, avait donc le devoir de s'exprimer.

«Je ne reproche rien à personne, a dit le juge Prévost. Ce que je voudrais éviter, c'est qu'à un moment donné, le débat qui devrait avoir lieu ici se transpose devant les médias.»

Le Devoir

La hausse du PIB sonne le glas de la récession américaine

La confiance des consommateurs reste néanmoins fragile

GAËTAN POULIOT

Les États-Unis ne sont plus en récession depuis cet été, selon les chiffres publiés par le département américain du Commerce hier. Si le pays se sort ainsi de sa plus importante récession depuis la crise des années 1930, la convalescence s'annonce cependant longue.

De juillet à septembre, le produit intérieur brut des États-Unis a progressé de 3,5 % par rapport au trimestre précédent. C'est une première croissance du PIB depuis un an. Et cette hausse est plus forte que prévu, grâce à la consommation des ménages dopée par l'intervention du gouvernement. La prime à la casse a gonflé les ventes d'automobiles et des crédits d'impôt ont stimulé la construction résidentielle.

L'économie américaine demeure toutefois fragile. La croissance va s'atténuer au cours des prochains mois, selon l'économiste de Desjardins Francis Généreux, qui prévoit une reprise plutôt lente. Le plan de relance de l'administration Obama se poursuivra en 2010, mais on voit déjà une baisse des ventes automobiles et une stabilisation des mises en chantier. Ce ne sera donc pas une reprise en V, comme on l'a vu quelques fois dans l'histoire des États-Unis, croit l'économiste de Desjardins. Le retour au niveau de production d'avant la crise n'est pas pour sitôt.

La croissance du PIB aux États-Unis est de bon augure pour le Canada. «Avoir une croissance si forte, c'est une bonne nouvelle pour l'économie canadienne. D'autant plus que les importations aux États-Unis ont beaucoup augmenté», explique Francis Gé-



SCOTT OLSON AGENCE FRANCE-PRESSE

La hausse du PIB américain est plus forte que prévu, grâce à la consommation des ménages dopée par l'intervention du gouvernement. La prime à la casse a gonflé les ventes d'automobiles.

néreux, qui s'attend toutefois à une hausse moins importante du PIB au Canada au troisième trimestre. «Une bonne partie de la croissance provient du secteur automobile. Et les liens extrêmement étroits entre le secteur automobile canadien et le secteur américain font en sorte que l'économie canadienne devrait aussi en profiter», soutient-il.

Ombre au tableau

Si le PIB américain est de retour au vert, les consommateurs, eux, ont la gueule de bois. On note un «certain plafonnement de la confiance [des consommateurs], rappelle Francis Généreux. C'est beaucoup mieux que lors de la grosse déprime de l'hiver dernier. Mais ce ne sont pas non

plus des chiffres qui pourraient nous amener à penser que la croissance de la consommation peut rester à de hauts niveaux.» Et encore beaucoup d'emplois sont perdus aux États-Unis. Le taux de chômage devrait atteindre 10 % d'ici 2010 et la création d'emploi sera de retour seulement au printemps, prévient l'économiste. Cela est un «autre facteur qui restreint la consommation, qui freine l'humeur des consommateurs».

Bien que les chiffres du département du Commerce indiquent une fin de récession, elle devra toutefois être officialisée par un organisme indépendant américain. Cela pourrait prendre plusieurs mois.

Le Devoir

Le MEDAC gagne une bataille contre Power

ALEXANDRE SHIELDS

Victoire judiciaire pour le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires. Power Corporation a décidé de ne pas s'adresser à la Cour suprême pour faire renverser la décision du juge de première instance, qui a statué que les actionnaires peuvent avoir accès aux états financiers de sa filiale Gesca et de ses sous-filiales.

Ainsi, en vertu de l'article 157 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, les actionnaires d'une entreprise ont le droit de consulter les états financiers de ses filiales et sous-filiales, que ceux-ci soient consolidés directement aux résultats de la société mère ou par le truchement de plusieurs opérations comptables, comme c'est le cas pour Gesca.

Power Corporation avait auparavant tenté d'en appeler du jugement rendu en première instance devant la Cour d'appel, où les trois juges avaient unanimement confirmé la victoire du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MEDAC).

C'est donc la fin de la première étape d'une bataille qui oppose le regroupement fondé par Yves Michaud et Power depuis mai 2006. Mais la guerre n'est pas gagnée pour autant, a expliqué hier M^e Philippe Charest-Beaudry, avocat représentant le MEDAC. «Power Corporation peut refuser de divulguer ses états financiers si elle prouve qu'elle pourrait subir un préjudice», a-t-il souligné. Comme il avait été convenu au début des procédures, il y a trois ans, les deux parties devront maintenant débattre de cette notion de «préjudice», notion pour laquelle il n'existe pas de définition juridique claire pour ce genre de situation. Il s'agit donc d'une «question délicate», a fait valoir M^e Charest-Beaudry.

Power Corporation soutient que le dévoilement de toutes ces informations sur ses filiales — notamment La Presse ltée, Cyberpresse inc. et Les Éditions Gesca ltée — pourrait lui nuire au regard de la concurrence.

On ne sait pas, pour le moment, quand auront lieu les audiences pour cette nouvelle étape. Chose certaine, si le MEDAC devait avoir gain de cause, il devrait être trop tard pour plusieurs des syndiqués de La Presse, engagés dans un bras de fer avec la direction, qui leur demande d'accepter des concessions dans les semaines à venir sans quoi le quotidien pourrait fermer ses portes.

Le Devoir

EN BREF

Les profits de la SAQ ont grimpé de 9,2 %

La Société des alcools du Québec a réalisé un bénéfice net consolidé de 209,2 millions au cours de son deuxième trimestre, soit un bond de 17,5 millions ou 9,2 % par rapport à la même période en 2008-2009. Pour la période de trois mois terminée le 12 septembre dernier, la SAQ a enregistré des ventes nettes consolidées de 578,2 millions, une croissance de 26,4 millions ou 4,8 % par rapport à l'exercice précédent. Les ventes nettes tirées du réseau des succursales et des centres spécialisés se sont chiffrées à 515,3 millions, comparativement à 488 millions pour l'exercice précédent,

soit une augmentation de 27,3 millions ou 5,6 %. Par ailleurs, les ventes nettes réalisées auprès du réseau des grossistes-épiciers ont fléchi de 1,4 % à 62,9 millions. — La Presse canadienne

Globalife perd devant le CRTC

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a établi que Globalive Wireless Management ne satisfait pas aux exigences en matière de propriété canadienne énoncées dans la Loi sur les télécommunications. «Le Conseil a jugé comme particulièrement important le fait qu'Orascom possède 65,1 % des capitaux, qu'elle ait conclu un arrangement technique stratégique avec Globalive, qu'elle contrôle et détienne la

marque de commerce Wind sous laquelle Globalive exercera ses activités et qu'elle détienne la majorité des titres de créance», peut-on lire dans le communiqué du CRTC. Globalive est une nouvelle entreprise qui tente de se tailler une place sur le marché canadien du sans fil. — Le Devoir

Le nombre de salariés a diminué de 0,8 % en août

Ottawa — Le nombre total de salariés non agricoles au Canada a diminué de 110 200, ou de 0,8 %, en août dernier comparativement au mois précédent. En publiant des données sur l'emploi, la rémunération et les heures de tra-

vail pour le mois d'août, hier, Statistique Canada a souligné qu'en juillet le nombre de salariés avait augmenté de 27 300. Le nombre de salariés a diminué dans la plupart des provinces, les baisses les plus fortes ayant été notées en Ontario (-0,7 %), au Québec (-0,7 %) et en Alberta (-1,3 %). La rémunération hebdomadaire moyenne des employés salariés s'est établie à 828,14 \$ en août, en hausse de 2 % par rapport à août 2008. Elle a été de 3,8 % au Québec et de 1,6 % en Ontario. Le nombre total d'heures travaillées a diminué de 5 %, entre août 2008 et août 2009, soit la plus forte baisse d'une année à l'autre du nombre total d'heures travaillées depuis le début du mouvement de déclin économique. — La Presse canadienne

LOTTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2009-10-28

649	18 26 32	37 compl.	49	04 21 32	35 compl.
	34 43 44			33 36 40	
GAGNANTS			GAGNANTS		
6/6	2	1 952 412,00 \$	6/6	0	2 000 000,00 \$
5/6+C	1	254 993,00 \$	5/6+C	0	75 000,00 \$
5/6	94	2 240,90 \$	5/6	4	750,00 \$
4/6	5 256	75,90 \$	4/6	489	75,00 \$
3/6	96 008	10,00 \$	3/6	9 693	10,00 \$
2/6+C	62 514	5,00 \$	2/6+C	5 934	5,00 \$
Ventes totales :			Ventes totales :		
12 143 214 \$			658 117,00 \$		
Prochain gros lot :			4 000 000 \$		

CE SOIR, 40 MILLIONS \$ (APPROX.)

En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

Sophie DOWNS
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne
ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

ÉDITORIAL

Élections Montréal

Harel pour la remise en ordre

Les élections municipales qui auront lieu dimanche constituent un exercice démocratique qui devrait interpeller tous les citoyens du Québec, mais plus encore ceux de la grande région montréalaise, où les choix qui seront faits orienteront pour plusieurs années l'avenir de villes comme Montréal, Laval et Longueuil. Réflexion sur les choix qui s'offrent aux électeurs.

Regardons d'abord la situation à Montréal, où la campagne électorale a vite pris une allure inattendue. Ces deux ou trois dernières années, plusieurs Montréalais souhaitaient la venue d'un candidat à la mairie doté d'un leadership fort. D'un nouveau Jean Drapeau en quelque sorte pour remplacer le maire Gérard Tremblay, coupable de l'immobilisme dont la métropole semblait être frappée. Le reproche était injuste. Bien sûr, le maire sortant n'a pas su libérer l'administration municipale de toutes ses lourdeurs. Néanmoins, il a fait avancer plusieurs projets et en a fait aboutir d'autres, comme le Quartier des spectacles. Il y a plein de projets en attente pour cause de ralentissement économique qui reprendront vie. Convenons que ce n'est pas parce que l'on tire sur une fleur qu'elle pousse plus rapidement.

Tout important que puisse être l'enjeu du développement économique, il a vite été repoussé au second plan du débat électoral par les questions de gouvernance éthique. Ce n'est pas un simple hasard. Le régime Tremblay-Zampino, qui aura duré presque sept ans avant que Frank Zampino quitte la présidence du comité exécutif, était atteint depuis longtemps du virus de l'affairisme dont les symptômes devaient un jour devenir visibles. Ces derniers mois, petites et grandes affaires se sont bousculées à la une des journaux, les plus importantes étant celle de la Société de développement et d'habitation de Montréal puis celle des compteurs d'eau. Les enquêtes de toutes sortes, administratives et policières, se sont multipliées. Ces dernières semaines et derniers jours, de nouvelles révélations se sont ajoutées sur le financement des partis politiques, confirmant que l'administration montréalaise est gravement malade.

Guérir Montréal du cancer de la corruption est un préalable à toute chose. Un préalable à la confiance dans nos élus. À une vie démocratique saine. À une gestion ordonnée des finances publiques. Au rétablissement de la réputation de la métropole. Il faut pour cela plus qu'un coup de barre. Il faut une rupture claire avec le passé, qui ne peut venir du parti Union

Montréal du maire Tremblay. Nous ne remettons pas en cause l'intégrité personnelle de ce maire, qui à nos yeux ne fait pas de doute. Il s'agit simplement d'une question de capacité. Son règne a été tardif. Pourtant averti il y a longtemps de l'existence «d'enveloppes brunes» et d'un système de collusion entre entrepreneurs, il n'a pas su en huit ans mettre fin à ces pratiques. Ses explications incomplètes et tortueuses n'ont pas été convaincantes. Impossible de croire qu'il saura changer radicalement les choses. Dommage, car l'homme n'est pas sans qualités par ailleurs.

Pour faire la mise en ordre qui s'impose, il nous faut choisir entre Louise Harel, de Vision Montréal, et Richard Bergeron, de Projet Montréal. L'un comme l'autre sauraient sans nul doute marquer la rupture avec le passé et instaurer de nouvelles pratiques. Richard Bergeron représente la nouveauté. Il est un universitaire dont on peut être sûr qu'il n'a trempé dans aucune affaire. Son programme présente une vision claire. Il veut construire la ville en ville pour mettre fin à l'expansion vers les banlieues. Son programme aux accents souvent utopiques et son inexpérience offrent un fort contraste avec ce que nous propose Louise Harel, qui est une politicienne aguerrie et dont le programme n'est pas loin de celui de Gérard Tremblay.

L'expérience est ici l'élément déterminant, et entre Louise Harel et Richard Bergeron, il faut donc choisir la première. En raison d'abord de la maturité politique acquise au fil de sa vie au sein de plusieurs gouvernements qui devrait nous garder d'aventures coûteuses. Puis en raison de l'équipe renouvelée qui l'entoure et de la présence de Pierre Lampron comme son candidat à la présidence du comité exécutif. Elle traîne bien sûr le boulet que symbolise Vision Montréal, un nom terni par l'incident des contributions électorales d'entreprises reçues par son précédent colistier, Benoit Labonté. Mais il s'agit d'une femme intègre et incorruptible qui aura la volonté et la capacité de remettre les choses en ordre. Elle possède le sens politique qui lui permettra de créer les nécessaires consensus au sein du prochain conseil municipal, dont on peut croire qu'il sera largement multicolore. Il ne faut d'ailleurs plus gérer Montréal en suivant une ligne partisane, car aucun des programmes défendus par les trois partis en lice ne représente la vie et la vérité. Dans les circonstances actuelles, porter Louise Harel à la mairie est le meilleur choix. Il s'agit d'un choix raisonnable.



Le poids démographique des villes de Longueuil et de Laval mérite qu'on s'intéresse de près au débat électoral qui s'y déroule. Ce sont deux villes où la croissance démographique entraîne un fort développement domiciliaire, lequel accroît de façon presque exponentielle les besoins en matière de transport public et privé. Elles sont apparemment bien gérées puisque les comptes de taxes y sont raisonnables, mais elles sont ouvertes aux «développeurs» envers qui les deux administrations sont prêtes à bien des compromis. Dans les deux villes, des questions ont été soulevées sur la gouvernance éthique. À Laval, sur de possibles collusions dans l'octroi de contrats, et à Longueuil sur les situations de conflits d'intérêts du candidat à la mairie du Parti municipal, Jacques Goyette, qui ces quatre dernières années a agi comme vice-président du comité exécutif de la Ville.

Dans l'une et l'autre ville, les administrations sortantes sont en place depuis des décennies. À Longueuil, le Parti municipal dirige la ville depuis 27 ans. Un renouveau s'impose, que le parti Action Longueuil de Caroline St-Hilaire peut assurer avec un programme tourné vers les citoyens et leurs besoins. À Laval, Gilles Vaillancourt dirige seul la ville sans coup férir depuis plus de 20 ans. Il a fait de Laval son fief personnel. Il sera réélu, aucun doute à ce sujet. Il serait temps toutefois que s'installe à l'Hôtel de Ville une opposition suffisamment nombreuse pour obliger le maire à une véritable reddition de comptes.

bdescoteaux@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Appel à la mobilisation aux femmes francophones

Les effets pervers des restructurations qui renforcent les privilèges et le poids de la langue dominante font que les femmes francophones du Nouveau-Brunswick perdent encore du terrain dans leur longue marche vers la parité et l'égalité.

Les résistances tenaces et les ultimes conservatismes masculins des politiciens sont montrés. La Charte des droits devrait pouvoir contraindre ceux-ci à appliquer des lois justes pour toutes et pour tous. Sur ce point essentiel, la réforme proposée des services de santé d'une province pourtant bilingue comme le Nouveau-Brunswick ne respecte pas les droits fondamentaux des femmes acadiennes d'accoucher dans leur langue, d'être soignées dans leur langue, de faire soigner leurs enfants dans leur langue maternelle.

Ces stratégies d'assimilation qui se cachent sous des réunifications rationnelles sont honteuses, c'est un autre camouflet, après les hypocrites tractations pour faire fermer l'hôpital Monfort en Ontario français, tout aussi cinglant.

J'appelle les femmes francophones du Canada à se mobiliser et à dénoncer les faux arguments et les décisions anticonstitutionnelles qui se cachent sous les louvoisements, les velléités du gouvernement néo-brunswickois de monsieur Graham. Ce nom me fait penser à un autre prénom, celui de Graham Fraser, notre commissaire aux langues à Ottawa. Où est-il? Que n'entend-on pas déjà sa voix?

Agnès Whitfield

Titulaire de la chaire conjointe bilingue en études des femmes, Université d'Ottawa et Université Carleton
 Le 28 octobre 2009

Une enquête indispensable

Alors que le gouvernement provincial dirigé par les libéraux de Jean Charest s'en remet à une opération policière qui a pour mission de frapper l'industrie de la construction

et ses pratiques criminelles, ce sont les révélations des médias (*Le Devoir* et ses articles sur les firmes de génie-conseil et leurs entrées privilégiées au sein de l'administration publique) qui conduisent à la révision du mandat des policiers qui tiennent le marteau. Cet état de fait démontre le malaise profond qui affecte l'ensemble de la classe politique. Il donne aussi à penser que les allégations de corruption et de collusion qui se multiplient actuellement sont les symptômes d'une situation extrêmement grave.

Les vertus d'une opération policière sont manifestes, elle permet d'accumuler des preuves, de démanteler certains réseaux, de traduire en justice les coupables et d'identifier les responsables. Cependant, sa grande faiblesse repose dans l'aspect restreignant des règles d'enquête, qui dépendent des preuves disponibles, et de la collecte des informations relatives aux personnes impliquées et aux crimes commis. Dans le contexte d'une structure gangrenée par des réseaux criminels, la collaboration des témoins et des informateurs est soumise à de nombreux obstacles. Il ne faut pas oublier que de nombreuses personnes ont déjà sonné l'alarme sans obtenir de réactions conséquentes des autorités policières et politiques.

Voilà pourquoi la tenue d'une enquête publique est indispensable. Il ne s'agit pas d'une solution miracle, surtout si le gouvernement et la classe politique déterminent son mandat dans une perspective partisane qui pourrait correspondre à une forme d'ingérence. Personnellement, j'espère que nos politiciens auront le courage d'ouvrir une enquête publique qui fera toute la lumière sur les malversations qui plombent nos finances publiques et qui lèvera le voile sur ces réseaux d'influences qui menacent l'intégrité de l'ensemble de nos institutions démocratiques. Je crois également qu'il est grand temps de rétablir la réputation de notre fonction publique et de ses institutions que nous avons tant dénigrées. Toutes ces histoires malodorantes sauront peut-être nous rappeler à quel point elles sont vitales pour préserver et défendre le bien commun.

Jean Riopel

Montréal, le 28 octobre 2009

Heureusement qu'il y a le NPD!

Il n'y a qu'au Québec que l'on fait les choses de la sorte! Comment ne pas s'interroger alors que l'on apprend que les commissions scolaires anglophones du Québec, financées en grande partie par l'État, ont appuyé financièrement la contestation de la loi 104 devant la Cour suprême? L'argent des taxes et impôts de la majorité francophone a servi à invalider une autre partie de la loi 101.

La réponse de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, est particulièrement navrante. Celle-ci indique qu'il est tout à fait normal que les commissions scolaires anglophones financent un recours devant la Cour suprême face aux procureurs du gouvernement du Québec.

Cette réponse à la fois surprenante et désolante envoie un signal très fort qui devrait résonner auprès de la majorité francophone du Québec: dorénavant, le gouvernement Charest veut tout faire pour ménager sa base électorale anglophone en cherchant à faire une sorte de paix linguistique bidon servant les intérêts partisans du Parti libéral du Québec.

La ministre Courchesne devrait avoir honte de défendre l'indéfendable. Le charcutage systématique de la loi 101 devant la Cour suprême constitue une réelle menace d'assimilation à la vaste majorité anglophone nord-américaine.

Le gouvernement du Québec a un rôle très important à jouer dans la préservation de cette langue qui fait notre différence, et le premier ministre Jean Charest devrait rapidement rappeler à l'ordre sa ministre de l'Éducation, qui fait montre d'un manque flagrant de jugement en s'attaquant à ceux qui veulent simplement préserver leur langue.

Il n'est pas très drôle de constater que c'est le Nouveau Parti démocratique du Canada qui défend le fait français au Québec en ce moment.

Monique Lemieux

Rimouski, le 29 octobre 2009

LIBRE OPINION

Pour un plan de réduction des GES plus musclé

GENEVÈVE CARRIER
 Gatineau

Lettre au premier ministre Stephen Harper

Je suis citoyenne canadienne de la circonscription de Hull-Aylmer, au Québec, et désire vous faire part de mon inquiétude quant au dossier des changements climatiques et aux façons prévues d'y faire face par l'actuel gouvernement du Canada.

Je crois que la lutte contre les changements climatiques constitue l'enjeu prioritaire mondial des prochaines décennies vu les répercussions importantes et rapides qu'a déjà ce phénomène sur les sphères de l'économie, de la santé et de la paix entre pays en général. Ce devrait donc être une priorité pour les gouvernements et citoyens de la planète, et à plus forte raison du gouvernement et des citoyens canadiens qui ont les moyens financiers, les connaissances technologiques et la fibre novatrice et dédiée nécessaire pour se lancer dans une telle mission si bien justifiée.

D'autant plus que notre grand pays a des ressources naturelles précieuses qui le rendent célèbre et qu'il nous faut préserver efficacement à long terme pour notre développement durable.

Cependant, il apparaît que le gouvernement canadien actuel présente un plan d'action contre le réchauffement climatique assez faible et controversé, soi-disant dans le but de protéger son économie, et ce, malgré le consensus international qui se crée pour un plan mondial musclé de lutte contre les GES à l'approche de l'importante rencontre à Copenhague en décembre prochain.

À la lumière de l'étude parue hier dans *Le Devoir* et le *Globe and Mail*, il est pourtant clair qu'une intervention plus poussée comprenant des objectifs de réduction des GES de 25 %, comme le proposent l'ONU et le GIEC, aurait sensiblement le même impact économique pour le Canada qu'un plan de réduction de 3 %. Les différences majeures en faveur du plan plus musclé seraient un résultat véritable sur le climat, une avance favorable du pays dans ce dos-

sier plutôt qu'un retard dont on ne peut prévoir les conséquences, ainsi qu'un renouveau du leadership mondial qui lui fait défaut présentement.

Je désire donc faire part de ma préférence, en tant que citoyenne, pour que mon gouvernement entreprenne rapidement une réorientation de sa politique de lutte contre les changements climatiques afin de cibler les objectifs visés internationalement (de -20 à -25 %) et de mettre en place les mesures adéquates pour les atteindre. Je préfère soutenir cette vision énergétique et entreprenante en ce qui concerne notre avenir et participer activement à ce projet en y contribuant de tous les efforts nécessaires plutôt que de laisser passer l'occasion d'effectuer les changements majeurs dont l'urgence a déjà été maintes fois démontrée.

Dans l'attente d'assister à une performance remarquable du Canada à Copenhague en décembre 2009 et de le voir suivre les recommandations de l'étude commandée par la Fondation David Suzuki, l'Institut Pembina et la Banque TD,

IDÉES

La démocratie participative est souhaitable à Montréal

LUC OUIMET

Président du Centre de consultation et de concertation, l'auteur a été chef de délégation du chantier sur la démocratie au Sommet de Montréal et président du Bureau de consultation de la Ville de Montréal de 1989 à 1995

Depuis de nombreuses années, on déplore le faible taux de participation aux élections municipales, et Montréal n'y échappe pas, malgré des enjeux majeurs: aménagement et développement du territoire, transport des personnes et des marchandises, environnement et développement durable, espaces verts, services de soutien à la qualité de vie, etc.

À Montréal, les causes de cette faible participation aux élections sont multiples. On peut penser, entre autres, aux difficultés pour les citoyens de distinguer les rôles et les responsabilités de la Ville et du gouvernement du Québec, à la complexité des structures (arrondissements, services centraux, agglomération).

Peut-on imaginer aussi que l'état d'impuissance ressenti par les citoyens devant leur administration puisse être une des causes de l'abstentionnisme? Se sentent-ils suffisamment respectés et écoutés? Estiment-ils avoir une bonne prise sur les décisions qui les affectent? Une démocratie de participation efficace pourrait avoir un impact sur le taux de participation aux élections municipales, mais surtout sur la vie civique, qui pourrait être encore plus dynamique que maintenant.

Il serait souhaitable que les partis politiques et la société civile fassent de la démocratie de participation un des enjeux importants d'un programme d'action municipal lors de la prochaine élection. Au-delà des nids-de-poule, du déneigement, de la réalisation de projets immobiliers, de la création de places publiques, il est essentiel de connaître ce que les partis politiques montréalais ont à proposer pour assurer concrètement, à l'échelle des arrondissements et de la ville, les occasions et les pratiques d'une réelle démocratie de participation. Les médias ont certainement un rôle à jouer pour vérifier les intentions des partis à cet égard.

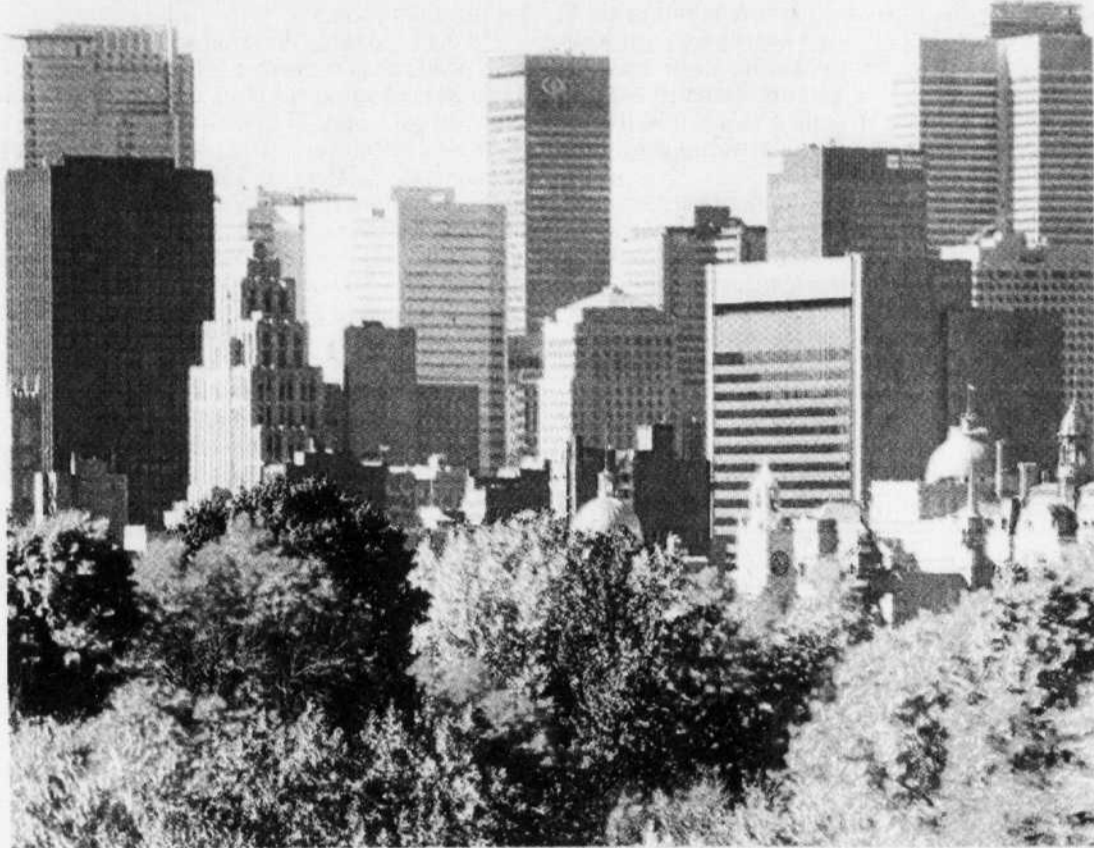
Qu'en est-il à Montréal présentement?

La Ville de Montréal a innové. De manière volontaire, elle a soutenu et encouragé de différentes façons une démocratie de participation. Ainsi, elle a mis en place un chantier de travail sur la démocratie. Avec le concours de citoyens, elle a élaboré et adopté une politique de la participation des citoyens avec des suggestions d'actions et une Charte des droits et responsabilités des citoyens. Elle a créé un poste d'ombudsman qui peut recevoir les plaintes des citoyens, dont celles liées à cette charte. Elle a élaboré un guide à l'intention des promoteurs de projets pour qu'ils œuvrent avec les citoyens, et d'autres guides pour favoriser l'action des citoyens.

Quant aux autres actions à mettre à son bilan, mentionnons: le Sommet de Montréal en 2002, un vaste exercice de concertation avec des leaders montréalais de tous les horizons de la société civile, une importante consultation sur le plan d'urbanisme, la création de différentes commissions municipales (formées d'élus) qui ont tenu diverses consultations, dont celle sur le plan de transport. Certaines de ces consultations ont toutefois été tenues avec plus ou moins de bonheur. [...]

Qu'en pensent-ils?

La Commission de la présidence du conseil a tenu des séances de consultation des Montréalais pour connaître leur appréciation à cet égard et pour connaître les besoins d'amélioration. Ont participé à ces rencontres des citoyens de divers arrondissements ainsi que des représentants de



ARCHIVES LE DEVOIR

groupes communautaires. Le verdict a été rendu de façon non équivoque: «Bravo pour la Charte, la politique de participation, les guides, la période de questions aux réunions des conseils.»

Par contre, ils ont fait une évaluation plus critique de la pratique: mauvaise qualité de l'information ou absence de celle-ci à l'occasion, attitude parfois déplacée des élus envers des citoyens lors des périodes de questions aux réunions des conseils, confusion dans les règles de consultation des commissions du conseil, absence trop souvent de prise en compte des points de vue des citoyens lors de décisions importantes, absence d'information sur les résultats des consultations.

Un exemple de cet écart entre des orientations favorables à la participation des citoyens et une pratique de gestion qui les évacue complètement: la localisation et l'implantation de la mairie d'Ahuntsic-Cartierville. En effet, s'il y a un équipement municipal dont la localisation et l'aménagement méritent d'être exemplaires et de s'appuyer sur une démarche participative à base d'information et de consultation, c'est bien une nouvelle mairie d'arrondissement, «la maison des citoyens».

Or, la décision de louer des locaux au 6^e étage d'un immeuble commercial privé sur la rue Chabanel, dans une zone commerciale et industrielle, lors d'une séance tenue quasi à huis clos, devant à peine 15 citoyens, a été jugée méprisante par l'Association locale des citoyens. La modalité de cette décision (malgré la politique, la Charte, les guides) démontre clairement que les déclarations d'intentions ne suffisent pas et qu'il faut un plan concret de mise en œuvre pour s'assurer que dans l'ensemble de l'administration, un changement réel de culture de gestion et de comportement envers les citoyens soit instauré.

Des actions concrètes

Un réel changement de l'attitude et des comportements — respectueux envers les citoyens et ouvert à la participation — de la part des élus et des fonctionnaires, ne peut s'effectuer uniquement par l'adoption d'une politique ou de guides. Il faut des moyens d'encadrement pour leur mise en œuvre afin d'aider la démocratie de participation. Des villes françaises comme Paris et Lyon offrent des services de soutien par la ville centre aux instances locales. Au Québec, la Ville de Ga-

teineau a créé une unité, à l'intérieur de la direction de la planification stratégique, rattachée à la direction générale, qui soutient et encadre les processus participatifs.

Il apparaît essentiel de créer une telle unité avec «un secrétariat à la participation» rattaché à la direction générale de Montréal avec comme mission d'exercer, de façon horizontale, une fonction d'expertise, de soutien et d'encadrement des processus de participation (période de questions, consultation, concertation, partenariat, etc.).

Ce secrétariat (composé de quelques personnes seulement) pourra offrir des guides, conseiller quant au choix des meilleurs processus, contribuer à la formation des cadres et des professionnels, favoriser des processus de participation de qualité: conseils méthodologiques, application des règles éthiques de la participation. C'est par une telle intervention continue d'amélioration que l'on pourra atteindre les résultats attendus.

Évaluation externe

Pour compléter ces actions menées au sein de l'appareil administratif, il est éminemment souhaitable de permettre une évaluation externe afin d'améliorer constamment les approches. Un comité composé de représentants de divers segments de la société civile (social, économique, culturel, environnemental, etc.) pourrait produire un rapport annuel déposé au conseil municipal, assorti de recommandations, à la suite de séances de consultation comme la commission de la présidence en a déjà tenues. Ainsi, les citoyens actifs et souhaitant participer auraient une porte d'entrée privilégiée pour faire valoir les bonnes pratiques de l'administration et suggérer les améliorations à apporter lorsque des lacunes sont constatées.

Que proposent les partis politiques sur cette gouvernance moderne et démocratique qui doit intégrer dans la prise de décision non seulement les données techniques, mais aussi les valeurs des citoyens? Cet enjeu, de première importance rappelons-le, contribue à la transparence de la gestion municipale et surtout, chez les citoyens, au sentiment d'appartenance et de fierté envers la ville de Montréal et à un intérêt plus soutenu aux affaires de leur ville.

Le bateau prend l'eau



LISE PAYETTE

Si vous avez l'impression d'être sur le *Titanic* et si vous vous demandez comment on va se sortir de là, vous n'avez pas tort. Notre degré de stress n'a pas cessé d'augmenter depuis des semaines. On a commencé à nous parler d'un petit voyage en bateau dans les îles du Sud, un tout inclus j'imagine, de quoi en faire rêver plusieurs, et on se retrouve avec le *Titanic* sur les bras. Comme le dit la chanson: «Si j'étais capitaine...», je me poserais de sérieuses questions.

Quand le stress est grand, la tentation de repousser les problèmes sur le rond à l'arrière du poêle commence à faire son chemin. En communication, on appelle ça faire diversion. Sur le *Titanic*, c'a consisté à faire jouer l'orchestre pendant que le bateau sombrait, histoire de garder un peu de l'esprit de la fête. Le gouvernement du Québec ne veut pas être en reste. Il s'agit donc beaucoup pour reprendre les premières pages des journaux. Il espère même que son déficit annoncé cette semaine sera assez gros pour retenir l'attention parce que l'objectif est de tout faire pour que personne n'aille fouiller dans ses poubelles.

Détourner l'attention à n'importe quel prix, c'est le mot d'ordre. N'importe quoi pour éviter une enquête publique comme pratiquement tout le Québec le réclame. Remettre à plus tard ce qu'on pourrait faire maintenant... ce qu'on DEVRAIT faire maintenant, sans hésiter. Nous devrions nous souvenir que tout retard joue contre nous.

Il est évident que ceux «qui nous ont monté un beau grand bateau» vont en profiter pour faire leur gros ménage. Si on leur donne assez de temps (quand on sait la rapidité avec laquelle la police mène ses enquêtes), il est probable que tous les papiers importants auront disparu et que les agendas auront été «shreddés» sans laisser de trace. C'est sûr qu'ils savent comment faire et en plus, ils ont des avocats qui se feront sans doute un grand plaisir de les aider de leurs précieux conseils.

Du courage

Nous en sommes là, à la veille des élections municipales, alors que nous continuons à découvrir qui a couché avec qui et combien l'aventure nous a coûté. Certains ont émis l'opinion qu'il aurait fallu annuler l'élection, mettre les villes sous tutelle, reprendre le contrôle. Rien de tout ça n'a été retenu. L'élection aura lieu dimanche. Pour le meilleur et pour le pire.

Et puis lundi matin, on va découvrir que rien n'est réglé. Que ceux qui tiraient les ficelles de la corruption et de la collusion sont toujours là. Qu'ils n'ont pas l'intention de changer leurs méthodes de travail et que pour nous punir d'avoir dérangé leur petit commerce, ils ont l'intention d'augmenter leurs prix et de s'enrichir sur notre dos encore un peu plus qu'avant. On aura secoué le pommier pour rien. Pas une pomme ne sera tombée. On va nous dire de fermer les yeux, de ne pas nous mêler de ça, que la vie est trop courte pour se faire du souci... une façon polie de nous dire de nous mêler de nos affaires.

Si nous voulons vraiment faire le ménage, il va nous falloir du courage. Il va falloir nourrir notre colère pour qu'elle dure aussi longtemps que le formidable appétit de ceux qui nous volent. Si nous sommes déjà fatigués d'entendre parler de corruption, notre révolte n'aura servi à rien.

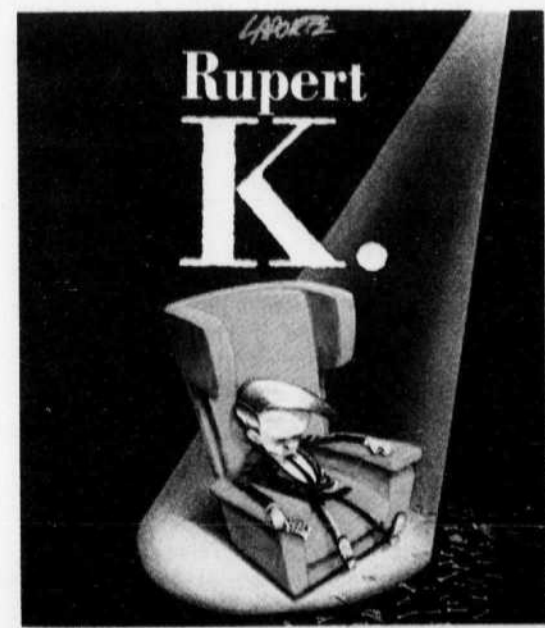
Mauvais «timing»

C'est en plein cœur de cette tempête que les trois chefs syndicaux s'avancent sur la scène pour présenter les demandes de leurs membres en vue des prochaines négociations dans le secteur public. Sur le *Titanic*, les cabines de première classe étaient situées aux étages supérieurs et elles ont été atteintes par l'eau bien après les cabines du sous-sol. C'est le bateau au complet qui a fini par couler.

Le problème c'est que, vu d'où nous sommes en ce moment, les chefs syndicaux ont vraiment l'air de vrais patrons, insensibles à l'environnement du reste de la population à qui on va bientôt demander de choisir les compressions qu'elle estime pouvoit endurer pour réduire les dépenses de l'État. En pleine récession, avec un taux de chômage élevé, quand des gens de plus de 65 ans retournent faire des «jobines» sur le marché du travail pour joindre les deux bouts, quand, dans bien des cas, la semaine de travail est réduite à quelques jours alors qu'on vit dans la crainte des fermetures d'usines ou des fermetures des journaux, les trois gros syndicats du Québec vont partir en guerre pour défendre les travailleurs les mieux protégés parmi nous?

Phénomène étonnant que ces syndicats, qui ont oublié d'où ils viennent et leur véritable mission. Il est peut-être temps de leur rappeler qu'au bout du compte, comme pour tout le reste, c'est la population qui paye. Il est temps de remettre les choses en perspective.

Le monde de la BD québécoise est en deuil



SYLVAIN LEMAY

Directeur de l'École multidisciplinaire de l'image de l'Université du Québec en Outaouais

Dimanche dernier, Bruno Laporte est décédé dans un accident de parapente à Montréal. Tous les médias ont rapporté ce triste événement sans divulguer le nom de la victime. Il a fallu un message de son frère, Gilles Laporte, sur le forum du site BD Québec pour que la communauté de la bande dessinée québécoise prenne conscience de la perte qu'elle venait de subir.

Car Bruno Laporte, artiste polyvalent, était avant tout, me semble-t-il, un grand artiste de la bande dessinée. Évidemment, son œuvre n'est pas volumineuse. À peine trois albums de la série *Rupert K.* ont été publiés aux éditions Les 400 coups de 1997 à 2001. Un grand silence depuis, silence qui devrait bientôt être comblé par la publication, à titre posthume malheureusement, du quatrième tome des aventures de ce jeune social, amateur de Game Boy et d'os de poulet.

Fou personnage

J'ai eu le privilège de côtoyer Bruno lors de nombreux festivals de bande dessinée et de salons du livre, et ce, tant à Montréal qu'à Québec, Gatineau et Angoulême. J'en garde le souvenir d'un personnage complètement fou, à l'image de son personnage qu'il a créé avec son frère Gilles au scénario. Rencontrer les frères Laporte, c'était pénétrer dans un univers totalement déjanté qui permettait de mieux comprendre le délire graphique et narratif de leur personnage.

Mais derrière la douce folie de Bruno, il y avait également la douceur et la tendresse d'un être qui s'intéressait aux autres et qui n'était pas averse de commentaires pour les jeunes qui débutaient dans la bande dessinée. On le sentait curieux et fragile derrière sa façade de boute-en-train. Plus que les livres qu'il n'aura pas eu le temps de faire, c'est cette gentillesse qui va me manquer. Ciao Bruno. Bon vent, et j'espère que tes tiroirs regorgent de planches non encore publiées qui pourraient venir grossir ton œuvre.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre), information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgaill-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter); information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédéric Doyon (reporter), Caroline Montpetit (littérature), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Jean Jacques Coudorbe et Emilie Folle-Boivin (communisme Internet); Anabelle Gaudreau (secrétaire à la rédaction); David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (communisme à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Naudin (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Belliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudin e Chavrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

APPEL D'OFFRES

Québec veut «s'assurer que les entreprises avec lesquelles il contracte font montre d'honnêteté et d'intégrité»

SUITE DE LA PAGE 1

a prévu en faire un événement médiatique la semaine prochaine. Mais le document obtenu par *Le Devoir* donne déjà un éclairage.

Ainsi, pour contrer la collusion, Québec rebrasse les cartes des appels d'offres. La politique édicte d'abord que tous les organismes concernés doivent «s'assurer que les entreprises avec lesquelles il contracte font montre d'honnêteté et d'intégrité». A cet égard, le Conseil du trésor propose différents moyens qui se déclinent en cinq points.

On propose que les ministères et les organismes publics — ce qui exclut les commissions scolaires, les cégeps et universités, ainsi que le secteur de la santé et des services sociaux — mettent en place des mesures pour avoir la garantie que «le soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer avec l'un des membres du comité de sélection». Quelles sont ces mesures? Aucun détail n'est apporté.

Il est également dit qu'il faut que les lois, y compris celle sur la concurrence (de compétence fédérale), «visent notamment à lutter contre le tru-

quage des offres» soient respectées. Si une entreprise contrevient à une loi, le contrat pourrait ne pas être conclu, ou être résilié s'il est déjà signé.

Troisièmement, les organismes publics se réservent dorénavant le droit de réclamer à tout soumissionnaire «une somme d'argent représentant la différence entre le montant de sa soumission» et celle de l'entreprise qui s'est classée en deuxième position. Cette mesure s'applique lorsque le soumissionnaire est pris en défaut de donner suite à sa soumission, et ce, «afin d'éviter que des soumissionnaires s'entendent au préalable».

Aussi, les ministères se donnent maintenant la possibilité de refuser les soumissions reçues quand ils jugent que les prix sont «trop élevés ou disproportionnés ou ne reflètent pas un juste prix».

Finalement, les organismes publics doivent prendre toutes les mesures afin de prévenir les situations qui pourraient «compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus d'appel d'offres et de gestion de contrat qui en résulte». Cette dernière mesure doit permettre de «prévenir les situations de conflits d'intérêts, les gestes d'intimidation, de trafic

d'influence ou de corruption».

L'application concrète de ces lignes directrices passera par des clauses à inscrire dans les contrats. Le secrétariat du Conseil du trésor met à la disposition de l'appareil gouvernemental des clauses contractuelles atteignant les objectifs énoncés.

Il a été impossible de savoir si l'adoption d'une telle politique a été rendue nécessaire parce que le gouvernement a été placé devant des cas patents de collusion. Si c'est le cas, le gouvernement a-t-il été prévenu d'un problème particulier par la Sûreté du Québec? L'application de la politique de gestion contractuelle nécessitera-t-elle de nouvelles ressources humaines pour faire un suivi serré des contrats? Pour l'instant, aucune réponse n'a été donnée.

Ce changement n'est pas sans rappeler que la Ville de Montréal, qui a été le catalyseur de ce qui prend de plus en plus l'allure d'une crise, a elle-même corrigé le tir cet été. Éclaboussée de toutes parts, l'administration du maire Gerald Tremblay a demandé qu'une clause anticollusion soit dorénavant inscrite dans les très nombreux contrats que Montréal conclut.

Le processus d'appel d'offres a été remis entre les mains du secteur privé au fil des compressions dans la fonction publique. Par exemple, le manque de ressources a incité Montréal, mais aussi le ministère des Transports, à confier aux firmes de génie-conseil la responsabilité de rédiger les appels d'offres et de participer activement à la sélection des entrepreneurs. Les firmes de génie-conseil se retrouvent à toutes les étapes du développement d'un projet. Sur un chantier, ce sont elles qui surveillent les chantiers. Elles ont également de plus en plus la responsabilité de la gestion «intégrée» des projets, ce qui en fait des donneurs d'ouvrage pour le ministère.

Comme le révélait *Le Devoir* samedi dernier, les firmes de génie-conseil sont installées depuis cinq ans dans une structure formelle qui, sous l'objectif de faire de la concertation avec le ministère sur des questions techniques, a gagné du terrain. Cette situation soulève des doutes sur le plan éthique; l'Ordre des ingénieurs a même décliné de faire enquête.

Le Devoir

HYDRO

Une transaction rentable dès la première année

SUITE DE LA PAGE 1

gouvernement du Nouveau-Brunswick. Afin d'endiguer le développement désordonné de l'offre énergétique de la province, qui a produit une forte poussée de la dette publique et une évolution tarifaire chaotique, cette province a opté pour le concept de plaque tournante énergétique.

Résultat du processus: Hydro-Québec se portera acquéreur des principaux éléments d'actif d'Énergie NB pour une contrepartie de 4,75 milliards, versés en deux temps. Ce prix équivaut à la dette de la société d'État du Nouveau-Brunswick, qui compte pour 40 % de l'endettement de la province. Cette transaction sera financée à hauteur de 4 milliards et s'ajoute au plan de développement de 25 milliards jusqu'en 2013 déposé par Hydro. Elle sera rentable dès la première année et produira un rendement sur l'investissement de plus de 10 %, a précisé Thierry Vandal.

On parle d'un symbole pour la population du Nouveau-Brunswick, qui passe aux mains de la société d'État québécoise. Le protocole d'entente annoncé hier est accompagné d'une date de clôture, fixée au 31 mars 2010. «On peut présumer que cette période de cinq mois va permettre aux débats de se faire», a souligné M. Vandal. Il est question d'une intégration commerciale d'actif desservant quelque 370 000 abonnés, soit un peu moins de 10 % des 3,9 millions d'abonnés d'Hydro, de la conservation du nom, du maintien des emplois et d'un siège social à Fredericton.

Environnement

Le p.-d.g. revient toutefois sur cette réalité évoquée par le gouvernement de cette province, une réalité dominée par le poids de la dette publique, par un développement désordonné et par des tarifs éle-

vés. «C'est un enjeu fiscal important pour le Nouveau-Brunswick. Et également un enjeu environnemental.»

L'achat porte sur le réseau de distribution et sur l'actif de production, qui comprend sept centrales hydroélectriques d'une capacité totale de 900 MW et une centrale d'appoint au diesel. Dans un deuxième temps, Hydro accueillera également la centrale nucléaire de Point Lepreau, présentée comme étant similaire à celle de Gentilly, une fois les travaux de réfection terminés. «Nous n'assumons aucune responsabilité quant à ces travaux. Nous ne serons responsables d'aucun litige et les actifs financiers couvrant les besoins associés au démantèlement éventuel de cette centrale nucléaire nous serons transférés», a ajouté M. Vandal. «Nous ne recevons aucun passif dans cette transaction», insiste-t-il.

Les centrales thermiques demeurent la propriété du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Trois d'entre elles seront fermées, dont celle de Dalhousie, qui cessera progressivement sa production. Les centrales de Coleson Cove et de Belledune demeureront en exploitation afin d'assurer la stabilité du réseau. Hydro pourra toutefois demander à la province de les fermer après un préavis d'un an, et tous les droits d'émission lui reviendraient. «Nous mettons en place des mécanismes qui viennent accélérer le transfert vers des énergies plus propres.» Ces centrales deviennent non économiques dans un contexte de crédits d'émission de GES et de l'approvisionnement du Québec pourra aisément compenser. «Nous avons tous les éléments pour répondre aux besoins à long terme» de la province, a soutenu Thierry Vandal.

Le Nouveau-Brunswick souhaitait un marché en équilibre, une stabilisation tarifaire et une transition vers les sources d'énergie renouvelables. La

province voulait également se doter d'un nouveau cadre réglementaire et tarifaire. Sur ce dernier point, l'entente annoncée hier accorde à la population du Nouveau-Brunswick un gel tarifaire de cinq ans, au tarif de 11 c le kWh pour le résidentiel et le commercial, comparativement à 7 c au Québec. Dans l'industriel, les tarifs seront alignés sur ceux prévalant au Québec. La réduction peut donc osciller entre 15 et 30 %, atteignant le tarif offert aux alumineries installées au Québec, a illustré Thierry Vandal. Pour les clients d'Énergie NB, cette tarification révisée représente une valeur de 5 milliards, a estimé le Nouveau-Brunswick.

Accueil environnemental

Cette transaction a été applaudie par les milieux patronaux québécois et accueillie favorablement par des groupes écologistes. Équiterre et le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick estiment que cette vente d'actif «pourrait s'avérer bénéfique au plan de l'amélioration de la qualité de l'air ainsi qu'en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre». Ces organisations ont toutefois pressé Hydro-Québec de fermer Belledune et Coleson Cove, «les plus problématiques au plan environnemental».

André Bélisle, président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, est plus tiède. Il voit également d'un bon œil la fermeture des centrales thermiques. Il dénonce cependant l'achat de la centrale nucléaire, une deuxième pour Hydro-Québec, qui va à l'encontre de la volonté clairement exprimée par la population québécoise, a-t-il déploré.

Le Devoir

PRENTICE

La situation actuelle pénalise les papetières québécoises

SUITE DE LA PAGE 1

25 % sous le niveau de 1990 «aurait des conséquences très dommageables pour l'économie canadienne», une source de «division au Canada».

Le Canada a pourtant adhéré au consensus des deux dernières conférences sur le climat à Bali et à Poznan, où il a été décidé que les négociations de Copenhague doivent viser à stabiliser la hausse du climat de la planète à un maximum de 2 °C. Le Groupe international d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a précisé que l'atteinte de cet objectif commande des réductions de 25 à 40 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020. De son côté, le gouvernement Harper s'en tient jusqu'à présent à une réduction de 3 % sous la barre de 1990, mais n'a pas dévoilé les modalités de son plan.

Pour le ministre Prentice, il est «inacceptable» d'imaginer que le Canada puisse accusé une baisse de 3 % de son PIB entre 2010 et 2020 par rapport à un scénario de non-intervention. L'étude que vilipende le ministre démontre cependant que le PIB du Canada augmenterait de 23 % plutôt que de 25 % en vertu du plan de son gouvernement, soit un écart de 2 % seulement.

De la même façon, ajoute Jim Prentice, l'unité canadienne pourrait être mise à mal si on demandait à l'Alberta d'envisager une réduction de la croissance de son PIB de 12 % par rapport au *status quo*, ce qui laisserait néanmoins à cette province la possibilité d'augmenter son PIB de 38 % en dix ans, soit la plus forte augmentation au pays. M. Prentice passe sous silence le fait qu'il n'y a cependant que 6 % de différence, selon l'étude, entre l'objectif de réduction de 25 % de l'ONU et l'objectif de son gouvernement.

S'aligner sur les États-Unis

Le ministre Prentice ajoute que l'étude Jaccard est complètement dans le champ parce qu'elle assigne au Canada des objectifs de réduction différents et supérieurs à ceux envisagés aux États-Unis, alors que les deux pays sont intimement liés sur le plan économique. Cette différence, dit-

il, explique que l'étude envisage des coûts allant de 100 à 200 \$ par tonne de carbone, alors qu'on envisage plutôt aux États-Unis un prix de 29 \$ la tonne dans le projet de loi Waxman-Markey.

Le Canada, ajoute le ministre, ne veut pas aller chercher de «40 milliards à 50 milliards de plus» dans les poches des contribuables pour financer un plan de réduction des émissions canadiennes à la hauteur des attentes internationales. L'étude économétrique à laquelle se réfère le ministre établit plutôt à 27 milliards l'écart entre le produit de la vente des crédits d'émissions pour le scénario de stabilisation et la stratégie des conservateurs.

Jim Prentice se dit par ailleurs «surpris que la Banque TD se soit associée à ce rapport». Hier, le *National Post*, un allié traditionnel des conservateurs, faisait état de rumeurs voulant que des militants de ce parti songeaient à boycotter cette institution financière.

En entrevue lundi, l'économiste en chef de cette banque, Don Drummond, précisait au *Devoir* que la TD avait voulu fournir au public et à ses clients une série de références scientifiques solides pour que le débat au Canada sorte des hypothèses personnelles ou partisanes, jamais vérifiées par ailleurs avec rigueur.

La semaine dernière, la Norvège, un pays froid et producteur de pétrole, annonçait son intention de cibler une réduction globale de ses émissions de 40 % d'ici 2020, devenant le premier pays de la planète à viser la fourchette supérieure d'efforts recommandés par le GIEC.

Invité à dire pourquoi le Canada invoque des «conditions particulières», comme le froid et sa production pétrolière, pour s'en tenir à un maigre 3 % de réductions, le ministre Prentice répond que la Norvège arrivera peut-être à cet objectif, mais au prix d'achats massifs de crédits sur les marchés étrangers. Et, dit-il, ce n'est pas le choix du gouvernement canadien, qui veut que l'argent investi serve l'économie d'ici.

Réactions vertes

Pour Matthew Bramley de l'Institut Pembina,

qui a commandé l'étude en cause, la réaction de Jim Prentice frôle «malheureusement l'hystérie».

«Ce qui est irresponsable, dit-il, ce n'est pas d'avoir voulu déterminer comment et à quel prix le Canada peut assumer ses responsabilités internationales. Ce qui est irresponsable, c'est d'être au pouvoir depuis quatre ans et de n'avoir même pas encore publié une ébauche de règlement pour réduire les émissions canadiennes en fonction d'objectifs par ailleurs nettement insuffisants. Si M. Prentice connaît de meilleurs moyens d'y arriver, qu'il les publie au lieu de se contenter d'affirmations gratuites.»

Aux Communes, hier, le Bloc québécois a mitraillé les conservateurs sur la question. Le député bloquiste de Joliette, Pierre Paquette, a déclaré que l'étude publiée hier dans *Le Devoir* et le *Globe and Mail* «démontre hors de tout doute que le Canada peut adopter les objectifs de réduction de GES de la communauté internationale tout en maintenant une croissance économique vigoureuse», ce qui contredit, ajoute-t-il, les «évaluations catastrophiques des conservateurs».

«C'est complètement faux, a répliqué le ministre des Travaux publics, Christian Paradis. Ce rapport n'est rien d'autre que l'ébauche d'une taxe sur le carbone.»

Le député Paquette est revenu à la charge en notant que les conservateurs nuisent aux entreprises québécoises en adoptant 2006 plutôt que 1990 comme année de référence. L'actuelle stratégie fédérale, a ajouté le député, empêche par exemple les papetières québécoises d'obtenir des crédits pour la réduction de 41 % de leurs émissions réalisées depuis 1990.

Du côté de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), le président, André Bélisle, déclarait que «les conservateurs démontrent par leur réaction qu'ils sont incapables de réorienter l'économie comme les autres pays développés ont commencé à le faire. Cet aveuglement volontaire les empêche de comprendre qu'une économie peut rouler autrement, mais qu'elle continuerait de rouler quand même.»

Le Devoir

PÂTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

livre de recettes québécoises aussi tard qu'en 1941. «Pourtant, on sait très bien que les gens en mangeaient dans les années 1930. C'est incroyable que ce qui a été une pratique populaire ne soit pas documenté», constate cet expert qui a participé à l'enquête du *Devoir* en 2007 et qui s'est auparavant penché sur la tourtière du Lac-Saint-Jean.

Il y a deux ans, cette enquête glorifiait le pâté chinois, non sans soulever les passions du palais dans les cabanes du Québec. Cette triade de steak-blé d'Inde-patate, même mangée dans tous les foyers, n'a pas fait l'unanimité. On voudrait un plat emblématique dont on aimerait être fier, qui montrerait au visage des autres qu'on est raffiné, qu'on a bon goût. Pour certaines personnes, c'était peut-être décevant que ce soit un plat du quotidien pas particulièrement glamour qui l'ait remporté, suggère M. Lemasson. Toutefois, lorsqu'on le compare aux plats populaires des autres contrées, le pâté chinois n'est pas très étranger aux autres bouillabaisse, cassoulets et paëllas. «La plupart des grandes cultures ont des plats issus du peuple, qu'on regarde la pizza, qui est un plat d'ouvriers napolitains», poursuit-il. Même les chics sushis étaient engloutis au XIX^e siècle par des ouvriers japonais affamés.

Tout comme ces derniers, le pâté chinois connaît ces jours-ci son heure de gloire. Pas tant parce que 139 pages lui sont consacrées et que — heureux hasard — la prochaine exposition du Musée du château Ramezay sur nos traditions culinaires lui donne la vedette. C'est plutôt parce qu'en plus d'être une recette maintes fois reprise par les familles de toutes les régions de la province, la nouvelle génération de chefs lui insufflé une seconde vie. Elle l'apprête à toutes les sauces, lui injecte du porto, ajoute du panais et du céleri-rave aux traditionnelles pommes de terre, et troque le bœuf haché pour d'autres gibiers. Que son histoire, sa vraie, demeure un mystère, son avenir, lui, est assuré.

L'auteur du livre raconte que quelques années plus tôt, au moment de choisir le menu du réveillon, les enfants ont demandé d'avoir du pâté chinois sur la table. «On leur a fait, et ils étaient si heureux! Le bonheur des enfants ne ment pas. C'est un vrai témoignage!», dit le sociologue d'origine française. Pour quelques années au moins, voilà la pérennité assurée.

A la vue du livre pendant le trajet en transport en commun, de purs inconnus ont abordé le journaliste, et certains lui ont même raconté un souvenir d'enfance lui étant lié, tandis que dans l'ascenseur vers le bureau, une dame tout excitée l'accroche en voyant la couverture. «Oh! Il est déjà sorti? Et puis, est-ce qu'on nous dit finalement d'où il vient, notre pâté chinois?»

Le pâté chinois a encore bien d'autres secrets à révéler. Pour ce faire, le sociologue se tourne vers le peuple pour alimenter sa quête. «Je sais que dans les cultures populaires on avait une forte tradition orale qui était très vivante au début du XX^e siècle.» Sur son site Internet www.patechinois.info, Lemasson lance un cri du cœur pour percer l'insondable Sainte-Trinité. «C'est notre plat national, alors faisons de cette démarche une démarche nationale.»

A nos grands-mères, tous!

Le Devoir

Rectificatif

Dans l'article «Un bal italien sans Charest» publié dans *Le Devoir* du lundi 26 octobre, nos journalistes ont malencontreusement identifié Rocco Di Zazzo comme étant un «entrepreneur controversé». Ceci n'est pas le cas: M. Di Zazzo, un important promoteur immobilier qui œuvre dans ce domaine depuis plus de 40 ans, n'a jamais été associé à une quelconque controverse publique. *Le Devoir* regrette cette erreur et s'excuse des inconvénients qu'elle aurait pu causer.

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390